

SOMMAIRE

Introduction à l'enquête Patrimoine	3
L'enquête et ses partenaires	3
Thèmes et partenaires	3
Pourquoi une enquête ?	4
Qui va utiliser les données ?	4
Le secret statistique	6
Un protocole d'enquête original	6
Un échantillonnage spécifique	6
Un questionnaire informatisé et un questionnaire papier	7
Un système de rémunération détaillé	7
Des outils pour vous mettre à l'aise	8
Présentation des écrans	8
Les documents d'enquête	9
Reprise et rappel téléphonique	9
Comment entrer dans le ménage ?	10
Qui interroger ?	11
Interrogez la personne la plus au courant de la gestion du ménage	11
Gestion séparée du patrimoine	11
La personne de référence	12
Quelques difficultés particulières	12
Le classement des produits financiers	12
Les montants	13
Francs et euros	13
« Ne sait pas » et « refus »	14
La NAF	14
Patrimoine professionnel, activité secondaire	14
Architecture du questionnaire	16
Recensement des actifs et des passifs	19
Produits financiers	20
Logements	23
Terrains et actifs professionnels non exploités	25
Emprunts	25
Panier	26
Description des actifs	27
Produits financiers	27
Logements	30
Terrains et actifs professionnels non exploités	31
Viagers	31
Prêts consentis par le ménage	31

Revenus	32
Revenus d'activité ou de remplacement	32
Revenus salariaux	32
Revenus non salariaux	32
Pensions et retraites	33
Indemnités de chômage	33
Prestations sociales	33
Prestations liées à la maladie, à l'invalidité ou à la dépendance	33
Prestations familiales	33
Allocations RMI	33
Aide au logement	33
Revenus fonciers	34
Autres revenus	34
Parcours et situation du ménage	35
Ascendants, enfants hors domicile	35
Donations, héritages, aides reçues ou versées	35
Jeunesse, Formation du ménage	36
Autres événements ayant modifié le patrimoine	36
Cycle d'activité professionnelle	37
Indépendants	38
Description des entreprises	38
Description d'un module professionnel	39
Endettement professionnel	40
Endettement privé	41
Attitude face au risque et préférences temporelles	44
Qui doit répondre ?	44
Le questionnaire	44
La reprise	46
Les documents papier de reprise	46
La récupération des données	47
La validation de la reprise	47
Les taux de détention des actifs de patrimoine 1986-1998	48
Nomenclature d'Activités Française (NAF)	50
Quelques cas courants pour la codification de la NAF	52
Liste des sigles	53

INTRODUCTION À L'ENQUÊTE PATRIMOINE

L'ENQUÊTE ET SES PARTENAIRES

Thèmes et partenaires

Appelées « Actifs financiers » en 1986 et 1992, puis « Patrimoine » en 1998, les enquêtes Patrimoine décrivent les biens immobiliers, financiers et professionnels des ménages. Entre deux enquêtes approfondies telles que celle que vous allez réaliser, des enquêtes « légères », qui ne mesuraient que la proportion de détenteurs des différents actifs de patrimoine, ont été faites en 1996 et 2000, en complément de l'enquête permanente sur les conditions de vie (PCV).

Le principe et le contenu de ces enquêtes ont été définis, à l'origine, avec des chercheurs du DELTA (Département et Laboratoire d'Economie Théorique et Appliquée, placé sous la tutelle du CNRS, de l'Ecole normale supérieure et de l'Ecole des hautes études en sciences sociales), partenaires réguliers de ces enquêtes. Outre le DELTA, l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) a donné son accord pour participer à l'élaboration et au suivi de l'enquête de 2003 en tant qu'expert.

- ▶ En 2000, les ménages qui n'ont aucun patrimoine (en dehors des comptes-chèques) n'étaient plus que 6 % contre 10 % en 1986.
- ▶ Avant 30 ans, un tiers des ménages ne possèdent que des livrets d'épargne. Ensuite leur patrimoine se diversifie. La moitié d'entre eux possèdent un logement vers 40 ans. Les ménages les plus riches placent de l'argent sur des supports variés : livret d'épargne, assurance-vie, épargne-logement, valeurs mobilières.
- ▶ Le patrimoine d'un ménage varie avec l'âge, la profession, la taille de la famille, le lieu de résidence, le niveau de revenu, les héritages ou les aides qu'il a reçues ou qu'il compte recevoir, le parcours professionnel de ses membres. La chance, les goûts et les préférences de chacun interviennent également.

Réalisées tous les six ans environ depuis 1986, ces enquêtes observent en évolution la distribution des patrimoines des ménages et les taux de détention des différents actifs patrimoniaux.

Elles comportent aussi une information très complète sur les facteurs explicatifs des comportements patrimoniaux : biographie familiale et professionnelle, héritages et donations, revenus et situation financière, motifs pour lesquels le ménage détient ou ne détient pas un certain type d'actif.

L'enquête est financée pour partie par des acteurs de la sphère financière – la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA), la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, le Crédit Agricole –, ainsi que par des organismes administratifs intéressés par la

connaissance des modes de détention du patrimoine ou des inégalités – la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, du ministère de l'emploi et de la solidarité (DREES), le Commissariat Général du Plan, la Caisse des dépôts et consignations –.

Elle est organisée par la Division « Revenus et patrimoine » dans le Département des Prix à la Consommation des Ressources et des Conditions de Vie au sein de la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales à l'Insee.

Elle a obtenu le label d'intérêt général et de qualité statistique suivant l'avis du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) en date du 16 janvier 2003. Elle est obligatoire.

Pourquoi une enquête ?

Il existe des sources plus complètes que cette enquête sur ce que détiennent les particuliers. Les institutions financières communiquent à la Banque de France le montant de leurs dépôts et elles sont enquêtées sur le montant des portefeuilles de leurs clients. La valeur des biens immobiliers est estimée à partir des enquêtes réalisées par les professionnels (les notaires, par exemple) et portent sur des transactions récentes effectivement réalisées.

Mais les données que vous allez récolter complètent les sources institutionnelles. D'une part, la description du ménage sera beaucoup plus détaillée : les banques connaissent leur client, mais ne savent pas précisément de quel type de ménages il fait partie. Or des décisions économiques importantes se prennent au niveau du ménage.

D'autre part, certains actifs sont mal mesurés par les autres sources. C'est le cas, par exemple, des actions et participations non cotées, qui sont le plus souvent enregistrées par l'entreprise et rarement dans une banque. C'est aussi le cas des biens incorporels, tels qu'une clientèle ou un droit au bail.

- ▶ L'enquête est seule capable de fournir un panorama exhaustif des biens possédés par un ménage.
- ▶ L'évaluation par le ménage sera subjective et de qualité variable selon les personnes, mais elle est nécessaire. On se contentera souvent d'une estimation.

Pour pouvoir faire un panorama cohérent du patrimoine, l'Insee doit pouvoir interroger un même ménage sur toutes les composantes de son patrimoine. Si les sources sont différentes, elles sont plus difficiles à comparer et on n'a pas forcément toutes les informations nécessaires pour faire les comparaisons.

Qui va utiliser les données ?

La publication de premiers résultats interviendra avec un article pour Insee Première au 2^{ème} trimestre 2004.

Un groupe de préparation et d'exploitation réunit les partenaires financeurs et les chercheurs depuis fin 2001. Il a validé le questionnaire lors des tests réalisés avec des enquêteurs de l'Insee. Il recevra des fichiers bruts dès le 2^{ème} trimestre 2004, puis des fichiers plus élaborés, avec notamment des estimations de patrimoine réalisées à partir des données en tranches que vous allez collecter, au 2^{ème} trimestre 2005. La mise à disposition publique des fichiers définitifs aura lieu au 2^{ème} trimestre 2006.

Plusieurs de nos partenaires souhaitent d'abord connaître la diffusion de tel ou tel type de produit. Ils utiliseront l'enquête pour mieux connaître leur marché. Ils s'intéresseront aux taux de détention et aux combinaisons de portefeuille. Ils

souhaitent évaluer leur part commerciale et leurs capacités de diversification, et mesurer l'impact de la question du financement des retraites.

La FFSA suit de près le développement du marché de l'assurance-vie, qui s'est beaucoup diversifié depuis quelques années avec l'essor des contrats multisupports. Les stratégies patrimoniales relatives aux successions sont également une préoccupation importante pour les assureurs.

La DREES s'intéresse à l'épargne de long terme dans l'optique d'une retraite complémentaire volontaire, aux effets de la fiscalité. Elle reconstitue des annuités de cotisations retraite au travers du calendrier d'activité de la personne de référence et du conjoint. Le modèle de micro-simulation INES, développé conjointement par la DREES et l'Insee, utilise les estimations de montants de patrimoine et de revenus du patrimoine.

Les enquêtes Patrimoine sont complexes, elles servent surtout à des analyses de type structurel

- ▶ Quel est l'apport du patrimoine dans les ressources utilisées par les ménages pour vivre ?
- ▶ Comment la taille de la famille influence-t-elle la constitution et la gestion du patrimoine ?
- ▶ Les difficultés des jeunes sur le marché de l'emploi ont-elles des conséquences sur les patrimoines ?
- ▶ Comment s'effectue le passage à la retraite pour un indépendant à la tête d'un capital professionnel ?
- ▶ Quels sont les liens entre l'épargne réalisée aujourd'hui et le niveau de retraite dont bénéficieront les membres du ménage ?

Le DELTA s'intéresse à l'histoire de la constitution des patrimoines, aux mécanismes de transmission et d'aides entre ménages, ainsi qu'à leurs anticipations et leur attitude vis-à-vis de la prise de risque. Les transmissions sont à relier à l'étude plus générale des comportements d'accumulation. Cette dernière peut relever de la préparation de la retraite, de l'épargne de précaution (risques santé ou dépendance, risque d'évolution du revenu) ou du motif de transmission. Un sujet corollaire est celui de la rente viagère, qui pourrait se développer dans un contexte de vieillissement et d'incertitudes sur l'avenir des retraites, mais qui implique une réduction du patrimoine transmis aux héritiers.

D'autres utilisateurs potentiels, qui n'ont pas souhaité s'associer à la fabrication de l'enquête, demeurent néanmoins intéressés par son

contenu. Ainsi, l'Observatoire de l'Epargne Européenne rassemble les enquêtes similaires réalisées dans d'autres pays et travaille à la constitution d'indicateurs sur l'épargne européenne.

Les données de l'enquête sont comparées à celles des Comptes de patrimoine. L'enquête permet de ventiler au niveau micro-économique les stocks de patrimoine ou les flux de revenus du patrimoine connus au niveau macro-économique.

Tous ces travaux sont inspirés par une riche littérature économique (théorie du cycle de vie, arbitrage entre risque et performance, modèles d'héritages et donations).

Le secret statistique

En ce qui concerne le secret statistique, les précautions indispensables à la stricte et entière préservation du secret statistique sont scrupuleusement respectées, dès la collecte des informations chez les ménages. Le questionnaire n'est conservé par les services de l'Insee que le temps nécessaire à son exploitation. Les informations conservées sur support informatique ne contiennent ni nom, ni adresse.

Le fichier est archivé dans des conditions habituelles respectant la loi sur la gestion et la conservation des données publiques. L'Insee s'est engagé auprès du CNIS, du Comité du Label et de la CNIL à respecter le secret statistique et à ne pas diffuser de résultats sur les établissements financiers fréquentés par les ménages.

Les réponses aux revenus ne seront utilisées que dans un but purement statistique et ne seront jamais transmises à une autre administration, fiscale notamment.

UN PROTOCOLE D'ENQUÊTE ORIGINAL

Un échantillonnage spécifique

Les ménages qui vont participer à l'enquête n'ont pas été choisis selon la procédure standard. Certaines catégories sont sur-représentées dans l'échantillon, c'est-à-dire qu'on en a tiré plus en proportion : les cadres, les indépendants et les retraités, ainsi que les quartiers « riches », en s'appuyant sur une typologie des quartiers, issue du recensement de la population de 1999. Il y aura donc plus de ménages représentatifs de ces catégories dans l'échantillon.

Par exemple, les indépendants actifs, qui sont 7 % environ dans la population réelle sont 12,5 % dans l'échantillon. De même, on a 1700 ménages de cadres, alors qu'un sondage à probabilités égales n'en aurait sélectionné que 1450. Notez bien que l'enquête reste, malgré la sophistication de son échantillonnage, *représentative de la population française* : l'Insee tiendra compte de la sur-représentation en affectant à chaque catégorie de ménage un poids différent.

Ces catégories seront signalées sur la fiche adresse, dans la zone intitulée « Informations complémentaires » : par exemple la mention « indépendant actif + quartier » signifiera que le logement dans lequel vous vous rendez était occupé au recensement par un ménage dont la personne de référence était un indépendant actif, et que le logement se situe dans un quartier « riche ».

La précision d'une donnée estimée par sondage augmente en effet avec le nombre d'observations. Par exemple, pour réaliser une enquête régionale avec la même précision qu'une enquête nationale, il faut autant d'observations. Il en va de même pour les petites populations riches en patrimoine. Le patrimoine est très concentré : on estime ainsi que les 10% de ménages les plus riches possèdent la moitié de la masse totale des patrimoines. Plus concrètement, la moitié des ménages ne possèdent pas leur résidence principale. Les catégories sur-représentées dans l'échantillon de « Patrimoine » sont des catégories dont on pense a priori qu'elles ont plus de chance d'avoir du patrimoine que les autres. Comme elles sont peu nombreuses dans la population générale, il faut les interroger plus en proportion.

Un questionnaire informatisé et un questionnaire papier

L'enquête se compose de deux parties, de longueur inégale : un questionnaire informatisé et un questionnaire sur papier auto-administré.

Le questionnaire informatisé décrira le patrimoine et ses déterminants. Il durera une heure en moyenne, plus 20 à 45 minutes supplémentaires (ce sont également des temps moyens, bien sûr), en deuxième visite éventuellement, lorsque le ménage aura beaucoup de patrimoine ou qu'il aura une activité d'indépendant.

Le questionnaire auto-administré sera rempli par le ménage en dehors de l'entretien en face à face et renvoyé par le ménage à la Direction Générale dans une enveloppe pré-affranchie. Il s'agit de questions sur l'exposition au risque, l'attitude face à l'incertain et les préférences entre présent et futur. Le premier test, au cours duquel ces questions étaient partie intégrante du questionnaire informatisé, a montré qu'elles se prêtaient mieux à une représentation visuelle qu'à un questionnement sur écran.

Un système de rémunération détaillé

Enfin, un système détaillé de rémunération des questionnaires a été mis en place. Les durées d'entretien seront par nature très variables C'est une des difficultés de l'enquête. Les entretiens seront en effet plus longs...

- ... lorsque le ménage aura une activité d'indépendant puisqu'on décrira alors son patrimoine professionnel ;
- ... ou lorsque le patrimoine du ménage comportera beaucoup de biens différents (on dira alors que le ménage a un patrimoine « diversifié »).

Chacun de ces deux critères est évalué au cours de l'entretien par votre ordinateur. Il tiendra compte en effet de la présence ou non d'un indépendant dans le ménage, à titre principal ou secondaire ; il évaluera aussi la diversification du patrimoine¹.

On estime qu'environ 40 % des enquêtes porteront sur un ménage de ce type. Vous pourrez alors proposer au ménage de réaliser l'enquête en deux interviews. Le ménage pourra accepter de prendre un second rendez-vous ou choisir au contraire de terminer l'entretien dès la première visite.

Durées d'entretiens

- Il faut compter un socle commun à tous les entretiens, d'une durée moyenne d'une heure.
- Certains questionnaires seront plus longs et rémunérés à un tarif plus élevé :
 - **ménage à patrimoine diversifié** ⇒ 30 mn d'interview supplémentaire,
 - **activité d'indépendant** ⇒ 20 mn de plus,
 - **ménage ayant à la fois un patrimoine diversifié et une activité d'indépendant** ⇒ 45 mn de plus.

Si le ménage n'a pas de réticence forte, nous vous encourageons à réaliser l'interview en deux visites lorsque votre ordinateur vous le propose. En effet, des durées d'interview trop longues nuisent à la qualité des informations. Vous pouvez préciser au ménage les thèmes qui seront abordés lors de la seconde visite et lui demander de préparer des documents

¹ Au-delà d'un certain nombre de produits financiers, pondérés par nature, le patrimoine est réputé « diversifié ». Chaque produit ne compte pas pour le même poids car il est plus long de décrire par exemple l'épargne salariale qu'un livret. Dans le calcul du critère, l'épargne salariale vaudra donc 4, alors que les livrets vaudront 1.

pour gagner du temps. La partie qui correspond à la seconde visite contient les questions sur les revenus, le parcours et l'histoire du ménage, l'endettement privé et, le cas échéant, les activités d'indépendant (cf. l'architecture du questionnaire en page 16).

DES OUTILS POUR VOUS METTRE À L'AISE

Présentation des écrans

Un soin particulier a été apporté à la présentation des écrans sur votre ordinateur.

Un titre et éventuellement un sous-titre en haut de l'écran vous indiquent où vous vous trouvez dans le questionnaire (exemple dans l'écran ci-dessous : RECENSEMENT DES ACTIFS et PASSIFS POSSÉDÉS PAR LE MÉNAGE : ACTIFS FINANCIERS) ;

Avertpepavi	1	OK	Q_Dcpr		
R_Pep	2	Non	R_Dcgr	2	Non
Q_Pep			Q_Dcgr		
R_Sur	2	Non	R_Educ	2	Non
Q_Sur			Q_Educ		

Old 27/352 Modified Dirty Navigate Enquete

Le libellé de la question est en gras et noir. Il doit être lu au ménage (exemple : « **Quelqu'un de votre ménage possède-t-il : - un plan d'épargne populaire PEP (ou ancien P.E.R.) ?** »

Une phrase répétée sur plusieurs écrans (ici « Quelqu'un de votre ménage possède-t-il : ») apparaît la première fois en gras et noir (elle doit donc être lue) ; les fois suivantes, elle n'est plus en gras (donc plus à lire).

Lorsque votre ordinateur détecte une incohérence entre deux réponses qui risquerait de nuire à la qualité des informations recueillies, un contrôle vous la signale. Ces contrôles sont là pour vous guider. Ce sont parfois des contrôles bloquants. Mais la plupart du temps, vous aurez de simples avertissements qui vous informeront que la

► Vous devez lire au ménage les mentions qui sont en **gras et noir**.

► Les mentions en bleu sont des aides « pour l'enquêteur ».

réponse du ménage n'est pas une réponse « classique ». Si vous êtes amenés à maintenir cette réponse « atypique », mettez une remarque. Certains messages importants distinguent la question que vous devez poser au ménage (cf. écran ci-dessous : « **Vous m'avez dit au début de l'entretien que vous possédez des terres que vous exploitez** ») et les options que vous avez pour résoudre le problème (affichées en bleu).

ENQUETE PATRIMOINE 2003 : TEST 2

Forms Answer Navigate Options Help

ACTIFS PROFESSIONNELS : l'exploitation FROMAGES DE CHEVRE

Pour les surfaces exploitées, êtes-vous TOTALEMENT en fermage ?

1. Oui
2. Non

Active Signal

Vous m'avez dit au début de l'entretien que vous possédez des terres que vous exploitez.

Si le ménage possède des terres mais dans le cadre d'une autre activité indépendante :
Supprimez ce message. Si le ménage possède des terres : il ne peut pas être totalement en fermage (codez FERM=2)
Si NON : Remontez corriger le recensement (R_TPRO).

Questions involved	Value
PATRI03.Recens.Terrain.R_tpro	Oui
PATRI03.ActPro.ModuEnt[2].TerrPro.Ferm	Oui
PATRI03.ActPro.NE	3
PATRI03.ActPro.Moyens	Non

OAG
SAU
Ferm 1 Non
TerNa 3-4

Suppress Close Goto

Old 325/352 Modified Clean Insert Enquete

Reprise et rappel téléphonique

L'épargne salariale, les valeurs mobilières, l'assurance-vie et l'épargne-retraite sont des actifs qui se sont beaucoup développés ces dernières années, et pour lesquelles le questionnement a été profondément remanié par rapport à ceux des enquêtes précédentes. Quant au patrimoine professionnel il est souvent difficile à décrire.

Dans tous ces cas, si le ménage n'a pas préparé de documents, ou si la personne la plus au courant est absente, la qualité des informations recueillies lors de l'entretien peut s'avérer insuffisante. Pour compléter l'information, vous aurez la possibilité d'effectuer une reprise, c'est-à-dire de demander au ménage des renseignements complémentaires.

Cette reprise vous sera proposée par votre ordinateur, lorsque les montants de certains produits ne sont pas renseignés, et gérée par lui dans des questionnaires spéciaux. La reprise s'effectue lors de la deuxième visite quand il y en a une, sinon lors d'un rappel téléphonique. Tout ceci est détaillé au chapitre « La reprise », page 46.

Les documents d'enquête

Vous avez à votre disposition un grand nombre de documents :

- le questionnaire de l'enquête sur papier : il vous donnera une vision complète de l'enquête,
- les présentes instructions de collecte,
- les fiches des produits financiers, l'annuaire, le tableau de synthèse : vous y trouverez les caractéristiques générales et comparées des produits financiers (cf. en page 27),
- une fiche cartonnée orange avec les repères pour se déplacer dans le questionnaire informatique et l'architecture du questionnement.

Dans le ménage, vous devez emporter :

- le cahier des cartes (y compris une fiche cartonnée verte pour les établissements), à remettre au ménage lors de l'entretien pour qu'il choisisse ses réponses, et à récupérer en repartant,
- un questionnaire sur papier concernant l'aversion au risque et une enveloppe T,
- des documents destinés à la reprise (cf. en page 46) : un récapitulatif Ménage, cinq exemplaires des questionnaires de reprise individuels, deux exemplaires du questionnaire de reprise pour les activités indépendantes.

COMMENT ENTRER DANS LE MÉNAGE ?

Avant d'entrer dans le ménage vous ne saurez pas a priori à qui vous avez affaire, si le patrimoine du ménage est important ou au contraire inexistant.

Vous aurez cependant, sur la fiche adresse, dans la zone intitulée « Informations complémentaires », des indications qui proviennent du recensement. Vous saurez d'une part si la personne de référence du ménage est un indépendant, un cadre ou un retraité,

du moins si les occupants du logement n'ont pas changé. D'autre part, la mention « quartier » signifiera que le quartier dans lequel vous vous rendez est plutôt « riche ». Tout ceci doit vous permettre de moduler un peu votre façon d'aborder le ménage.

► Un **argumentaire** vous suggère des réponses aux principales questions ou objections des ménages lors des tests.

Les tests et l'expérience des enquêtes précédentes montrent que le thème n'ouvre pas facilement les portes. Pour la description du patrimoine, vous aurez intérêt à mettre en avant les **thèmes susceptibles de toucher un large public** :

- **la résidence principale** (en 2000, 54,5% des ménages étaient propriétaires),
- **les livrets d'épargne** (84,5% des ménages),
- **l'épargne-logement** (39,7%) ;

Pour votre information, vous trouverez en page 48 les taux de détention des divers biens avec des évolutions depuis 1986.

- **La reconstitution de l'histoire personnelle et professionnelle** des ménages peut aussi être un atout à mettre en avant : on s'intéresse tout autant à l'histoire des gens qu'à ce qu'ils possèdent (ou ne possèdent pas) aujourd'hui.
- Les transmissions, concernent non seulement **les héritages, les donations** pour les ménages les plus fortunés, mais aussi, **les aides** échangées avec les parents (par

exemple financement de la maison de retraite d'un parent) ou apportées aux grands enfants qui ont quitté la maison (financement des études).

QUI INTERROGER ?

Interrogez la personne la plus au courant de la gestion du ménage

La personne interrogée ne saura pas toujours ce que les autres membres du ménage possèdent. Il est donc souhaitable que l'entretien se déroule avec celui ou celle qui est le plus au courant de la gestion du ménage. L'entretien peut avoir lieu en présence de plusieurs membres du ménage, mais nous vous demandons de reporter l'entretien si la personne de référence ou son conjoint n'est pas disponible.

Un ménage, au sens de l'Insee, regroupe toutes les personnes qui vivent dans un logement. Pour les enquêtes, la notion de ménage est souvent limitée au couple. Il est très important que les enquêtés raisonnent au sens de l'Insee. Par exemple si les enfants mariés habitent chez leur grand-père qui les héberge gratuitement, ils auront tendance à dire que le ménage n'est pas propriétaire (raisonnant en couple), alors qu'il l'est puisque le grand-père fait partie du ménage. De même, le ménage aura peut-être tendance à oublier le livret A du même grand-père.

Gestion séparée du patrimoine

Q - « Y a-t-il dans votre ménage une ou plusieurs personnes pour lesquelles vous ne connaissez pas la liste complète des produits qu'elles détiennent ? »

Cette question, posée en fin d'entretien, vous permettra de signaler des cas (exceptionnels) où une personne du ménage n'aurait pas pu être décrite parce qu'elle occupe dans ce ménage une place particulière : colocataire, enfant adulte vivant encore chez ses parents, domestique, jeune fille au pair....

Lorsque vous utilisez cette question pour exclure une personne, mettez toujours une remarque pour expliquer précisément la situation.

Attention : cette question ne doit évidemment pas avoir pour résultat d'exclure de l'enquête un des patrimoines principaux du ménage. Vous pourrez avoir en particulier des cas où la personne qui vous répond vous indique qu'elle ne connaît rien ou très peu du patrimoine de son conjoint. Dans ce cas vous devrez insister pour obtenir les informations manquantes, au besoin en effectuant une reprise (voir en pages 10 et 46).

La plupart du temps, le ménage exclura de lui-même cette personne de son ménage (car sa notion de ménage est souvent différente de celle de l'Insee, cf. ci-dessus) et ne la citera pas lorsque vous ferez le recensement des biens du ménage. Veillez dans ce cas à ce qu'elle soit « exclue » du début à la fin du questionnaire, notamment dans l'estimation du patrimoine global.

Cette question nous servira à analyser les résultats en tenant compte du fait que le patrimoine décrit ne correspond pas au ménage tel qu'il a été défini par le logement.

L'utilisation des remarques

► Ouvrez une remarque lorsque le ménage vous donne des compléments d'information ou lorsque vous avez des doutes.

► Vos remarques seront analysées lors de l'exploitation. Elles permettent souvent de mieux comprendre la situation du ménage et les réponses qu'il fournit.

► Essayez d'être précis tout en restant succinct.

La personne de référence

Il n'y a pas de spécificité liée à l'enquête Patrimoine pour la détermination de la personne de référence. Vous trouverez ci-dessous un rappel des règles standard.

A - Il existe un ou plusieurs couples mariés ou de fait, avec ou sans enfants	→ 1 couple	→	Personne de référence : le conjoint masculin marié ou de fait
	→ 2 ou plusieurs couples	→	Personne de référence : parmi les conjoints masculins mariés ou de fait, l'actif* le plus âgé ou, à défaut d'actif, le plus âgé
B - A défaut de couple, il existe une famille monoparentale : une mère (ou père) sans conjoint avec des enfants célibataires, ces enfants étant eux-mêmes sans conjoint et sans enfant	→ 1 famille monoparentale	→	Personne de référence : la mère (ou le père) des enfants
	→ 2 ou plusieurs familles monoparentales	→	Personne de référence : parmi les mères (ou les pères) des enfants, la personne active* la plus âgée, ou à défaut de personne active, la personne la plus âgée
C - A défaut de couple et à défaut de famille monoparentale	→ Toutes les personnes du logement sont considérées comme des personnes isolées	→	Personne de référence : parmi toutes les personnes "isolées", la personne active* la plus âgée ou à défaut de personne active, la personne la plus âgée

* y compris les chômeurs

Cas particuliers

⇒ Les salariés logés chez l'employeur, même s'ils constituent un couple ou une famille monoparentale, ne seront jamais retenus comme personne de référence. Choisir la personne de référence parmi les autres couples ou familles monoparentales ou autres personnes isolées du ménage.

⇒ L'ascendant (grand-père ou grand-mère) sans conjoint élevant seul des petits enfants ne constitue pas une famille monoparentale. Dans le cas, l'ascendant et ses petits-enfants seront assimilés à des « isolés ».

⇒ En aucun cas, un enfant de moins de 15 ans ne peut être retenu comme personne de référence.

QUELQUES DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES

► L'annuaire des produits financiers est directement accessible sur votre ordinateur.

Appelez-le en tapant Ctrl+P.

Le classement des produits financiers

Il n'est pas rare que le ménage ignore les principales caractéristiques du placement qu'il a souscrit. De plus en plus fréquemment, des noms « exotiques » (Séquoia, Mozaïc, Florilège, Jonquille, Messidor) sont donnés aux produits commercialisés par les organismes financiers. Ces noms correspondent à des produits simples (par

exemple, un plan d'épargne-logement de La Poste s'appelle « Authentique Projet ») ou à des produits bancaires « mixtes » ou « intégrés » qui combinent plusieurs produits.

Lorsque le ménage rencontre des difficultés à identifier un produit, le nom du produit en question, ainsi que celui de l'établissement où il a été souscrit, peuvent vous permettre de le classer ; consultez pour cela l'annuaire des produits financiers.

Les montants

Les questions sur les montants sont souvent jugées délicates. Elles sont bien évidemment centrales dans notre enquête, et l'expérience des enquêtes précédentes et des tests a montré que cette difficulté n'est pas insurmontable. Aujourd'hui les questions de revenu et de patrimoine sont moins « tabou » qu'autrefois.

Ne recherchez pas des montants précis mais insistez pour obtenir une **estimation, même grossière**.

► Pour les montants, on ne demande souvent que des tranches.

► Pour les montants « en clair » (en euros ou en francs), si l'enquêté ne veut ou ne peut pas répondre, on lui propose de donner une évaluation en fourchette (minimum et maximum) ou en tranche.

A l'inverse, lorsque par exemple on demande un montant sur les douze derniers mois, il sera parfois plus facile d'obtenir un chiffre annuel à partir des relevés, quitte à retenir une période de douze mois qui n'est pas tout à fait celle proposée par le questionnaire.

Nous recherchons les montants les plus récents. Mais vous ne pourrez pas toujours les obtenir. Deux questions sont posées sur la nature et la qualité des montants recueillis pour l'épargne salariale, les produits d'assurance-vie et de retraite, les valeurs mobilières :

Q - « Comment avez-vous renseigné les montants ? » (Valeur d'achat, valeur plancher, estimation récente).

Cette question nous permettra d'analyser les raisons des sous-estimations que l'on constate dans les enquêtes patrimoine depuis leur création. En les rapprochant avec la Comptabilité Nationale, on estime en particulier que les produits financiers sont sans doute sous-estimés de moitié dans l'enquête.

Par exemple, si le ménage fournit un relevé bancaire récent ou consulte régulièrement la presse financière pour les cotations en Bourse, il s'agit d'une estimation récente. En revanche, s'il ne dispose que des contrats, on pourra au moins lire le montant des sommes investies à l'ouverture du produit (valeur d'achat). Enfin, si le ménage a estimé la valeur d'un portefeuille en tenant compte de pertes importantes qu'il considère avoir faites à cause de la chute de la Bourse, il donne plutôt une valeur plancher.

Q - « Les montants ont-ils été donnés par le ménage de mémoire ou à partir de documents ? »

Vous pourrez répondre vous-même à cette question, sans la poser au ménage.

Francs et euros

Bien que l'euro soit en circulation depuis maintenant plus de deux ans, la déclaration des montants continuera à soulever des difficultés.

- la valeur de certains biens ne sera connue du ménage qu'en francs (le prix de leur logement acheté dix ans auparavant par exemple) ;
- une partie des documents auxquels pourra faire référence le ménage seront antérieurs au passage à l'euro, et comporteront donc des montants en francs ;
- certaines personnes continueront à faire la conversion parce qu'elles n'ont pas encore en tête les ordres de grandeur.

Les cartes comportant des tranches de montants dans lesquelles le ménage doit se situer sont toutes fabriquées de manière à proposer soit une déclaration en euros, soit une déclaration en francs. Les tranches sont les mêmes, vous n'avez donc que le code de tranche à saisir.

Pour les montants en clair, la qualité de l'information recueillie reposera sur votre vigilance. Vous indiquerez si le montant a été saisi en euros ou en francs (en tapant E ou F).

« Ne sait pas » et « refus »

La non-réponse n'est pas proposée à l'écran. Elle est cependant souvent accessible par les touches de fonction, de manière à ce que vous ne vous trouviez pas bloqués inutilement. En particulier, pour les montants, elle est acceptée. Inutile de préciser qu'elle ne devrait être utilisée qu'en dernier recours.

A l'inverse, dans certains cas, il était impossible de l'autoriser, en particulier pour des questions qui déterminent des aiguillages dans le questionnaire. Par exemple, le fait d'exercer une activité secondaire d'indépendant entraîne le déclenchement du questionnaire indépendant.

La déclaration d'un produit dans le recensement entraîne son apparition dans la liste des produits à décrire ensuite. Dans ces différents cas, si le ménage ne sait pas, choisissez la réponse « non ».

La NAF

NAF signifie « Nomenclature d'Activités Française ». Cette nomenclature sert à classer les activités des entreprises et des établissements. Elle a remplacé en 1993 l'ancienne nomenclature (« NAP », de 1973). Elle a été élaborée dans un cadre européen harmonisé, précisé par des règlements du Conseil européen.

La NAF classe les activités en trois rubriques principales :

- Activités primaires, qui utilisent ce qui existe directement dans la nature : agriculture, sylviculture, pêche, charbon, houille, pétrole, gaz, uranium, autres minerais...
- Activités secondaires, qui transforment ou utilisent les produits issus de l'activité primaire : construction, bâtiment, fabrication de biens industriels
- Activités tertiaires, qui distribuent, vendent aux ménages les biens issus de l'activité secondaire ou primaire (commerce) ou des services

Vous trouverez en page 50 la nomenclature utilisée dans l'enquête.

Patrimoine professionnel, activité secondaire

On peut détenir de deux façons du patrimoine professionnel : soit on l'utilise dans sa profession d'indépendant, soit il est donné en location ou inutilisé. Tous les ménages peuvent posséder du patrimoine professionnel qu'ils n'exploitent pas et seront interrogés à ce titre (ce patrimoine constitue un patrimoine de rapport).

Les indépendants actifs seront interrogés en plus au titre du patrimoine professionnel qu'ils exploitent. On considère comme indépendant à titre principal tout ménage dont au moins une personne active a comme statut d'activité dans le tronc commun :

- « 5 » salarié chef de son entreprise ou de son conjoint,
- « 6 » aide un membre de sa famille,
- « 7 » à son compte.

Enfin, un certain nombre de ménages pourront avoir une activité d'indépendant à titre secondaire. Ceci sera repéré par la question sur les activités secondaires :

Q - « Une personne de votre ménage exerce-t-elle une activité secondaire (rémunérée) ? »

Il arrive fréquemment qu'un indépendant exerce également une activité salariée à temps partiel ou à temps plein (ex : agriculteur et ouvrier d'usine). Il peut s'agir aussi d'une personne déclarée étudiante au tronc commun et qui travaille aussi à mi-temps pour payer ses études.

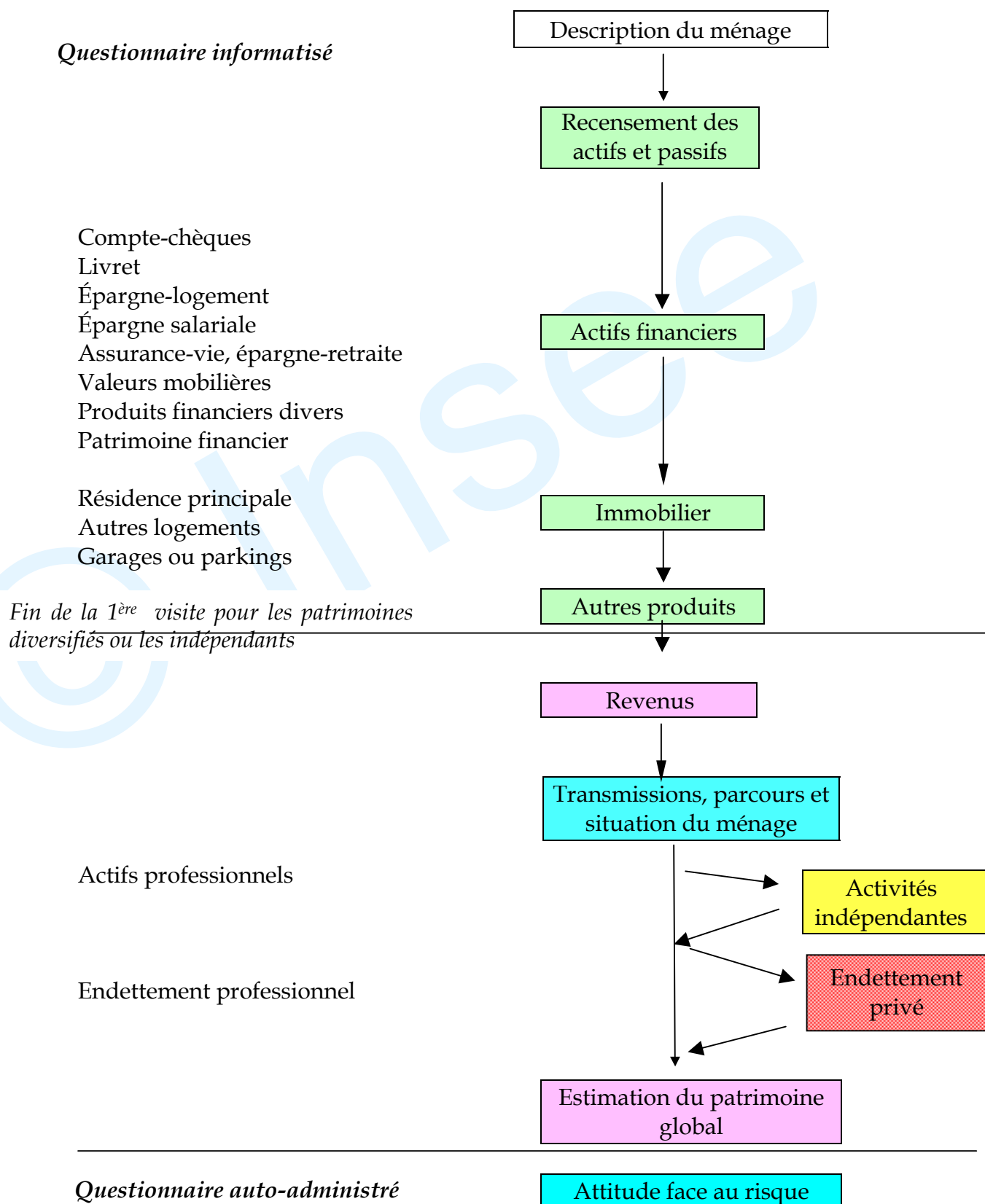
S'il y a une **activité secondaire d'indépendant**, la personne qui l'exerce sera aussi interrogée sur son patrimoine professionnel. Seront donc également considérées comme indépendants, les personnes dont l'activité secondaire est :

- « 2.1 » agriculteur,
- « 2.2 » commerçant,
- « 2.3 » artisan ou petit industriel,
- « 2.4 » profession libérale.

► Si la personne a plusieurs activités secondaires, décrivez en priorité l'activité d'indépendant.

ARCHITECTURE DU QUESTIONNAIRE

Questionnaire informatisé



ARCHITECTURE DU QUESTIONNAIRE

Description du ménage

Tronc commun aux enquêtes ménages. Recherche d'activité secondaire pour identifier les ménages qui ont une activité d'indépendant.

Recensement des actifs et passifs

On recense tous les actifs du ménage, en France ou à l'étranger. Dans la suite du questionnaire, le ménage ne sera interrogé que sur les actifs qu'il possède. Cette partie est donc très importante.

Les actifs financiers (compte-chèques, livrets, actions...) sont détaillés au niveau individuel.

Les actifs non financiers (immobiliers, terres, biens professionnels) ne sont décrits qu'au niveau du ménage.

Description des actifs

Pour les actifs financiers que le ménage possède, on demande auprès de quel établissement il est possédé, depuis quand, et pour quel montant.

Pour le patrimoine immobilier, on s'intéresse à la résidence principale, puis aux autres logements, ainsi qu'aux garages ou parkings.

On décrit les terres et biens professionnels possédés mais non utilisés professionnellement par le ménage.

Si le ménage a acheté un bien en viager ou a prêté de l'argent à un tiers, on décrira ces opérations.

Revenus et épargne

On évalue le revenu global annuel du ménage en quatre grands postes : revenus d'activité ou de remplacement, prestations sociales, revenus fonciers, autres revenus. Les montants sont demandés en tranches.

Héritages et donations, parcours et situation du ménage

Ces informations concernent le passé : jeunesse, formation du ménage, transmissions entre ménages (héritages, donations, aides). Les grandes étapes du parcours professionnel de la personne de référence et du conjoint sont évoquées.

Activités indépendantes

S'il exerce une activité d'indépendant, un ménage peut avoir plusieurs entreprises, concernant une ou plusieurs activités. On regroupera ces activités en deux modules au plus.

Endettement privé

Cette partie concerne les ménages qui sont par exemple endettés pour l'achat d'un logement ou d'une voiture. Les crédits immobiliers sont décrits avec l'endettement privé même s'ils ont une composante professionnelle. Les crédits mixtes non immobiliers sont décrits dans l'endettement professionnel.

Patrimoine global

C'est une estimation de la valeur de l'ensemble du patrimoine. Elle doit comprendre tous les biens que le ménage possède (y compris les biens professionnels). Y compris aussi des biens qui ne sont pas décrits dans cette enquête : les œuvres d'art, les bijoux, chevaux de course, yacht, concession funéraire, biens durables d'une certaine valeur (réfrigérateur, ordinateur, etc.).

Attitude face au risque et préférences temporelles

On analyse le goût ou l'aversion des ménages pour la prise de risque, ainsi que leurs arbitrages entre une consommation immédiate et une épargne pour consommer plus tard.

RECENSEMENT DES ACTIFS ET DES PASSIFS

- On recense tous les types d'actifs financiers, immobiliers et professionnels possédés par le ménage, puis les emprunts qu'il a souscrits (appelés aussi passifs).
- Pour reconnaître les produits financiers, consultez les fiches de produits financiers (cf. page 27).
- Prenez le temps qu'il faut pour aider l'enquête à classer les produits qu'il possède. Si, en cours d'entretien, le ménage se souvient d'un placement qu'il a oublié de mentionner, remontez l'indiquer dans le recensement.
- Si le ménage a oublié un produit, vous pouvez à tout moment revenir au début du recensement grâce au « repère » REC (Ctrl+F1).
- Aidez-vous de l'annuaire en ligne et du tableau de synthèse des produits financiers (cf. page 27).

On recense les actifs et les passifs des ménages c'est-à-dire tous les types de biens financiers, immobiliers et professionnels, puis les emprunts (appelés aussi passifs).

Vous pourrez rencontrer des ménages possédant des avoirs ou des dettes à l'étranger, qu'il s'agisse d'actifs financiers ou de biens immobiliers. Quelle que soit la nationalité de ces ménages résidant en France, ces avoirs ou dettes sont à recenser exactement comme ceux détenus en France.

L'enquête classe les produits en grandes catégories (livret, épargne-logement, épargne salariale, PEA, etc.). Il n'est pas rare que le ménage ignore les principales caractéristiques du placement qu'il a souscrit. Dans ce cas, les noms de ce placement et de l'établissement émetteur peuvent vous permettre de le classer : consultez l'annuaire des produits financiers (voir page 27).

Par convention, en dernier recours, si le ménage ne sait pas s'il détient un produit, considérez qu'il ne le possède pas (voir page 14).

On interroge aussi le ménage sur les raisons pour lesquelles il ne possède pas un certain type de produit. La question n'est pas à réponse multiple, parce qu'elle deviendrait inexploitable. Le ménage doit donc choisir. Vous aurez souvent à classer une réponse spontanée. Voici quelques exemples :

Réponse spontanée	Classez en ...
« Cela ne m'est jamais venu à l'idée »	- vous connaissez mal les produits
« J'ai un autre réseau bancaire » « Je n'ai pas envie de changer de banque » « Ca ne m'intéresse pas » « Je n'en ai pas besoin » « On ne peut pas tout avoir » « Je suis trop jeune pour y penser (cas d'un produit retraite) » « C'est trop risqué » « C'est mon banquier qui s'en occupe »	- vous avez fait d'autres choix de placements
« Parce que c'est soumis à l'impôt »	- il n'y a pas d'avantage fiscal
« Je préfère utiliser mon argent » « J'ai beaucoup de dépenses » « J'ai ma maison à rembourser » « Je n'ai pas assez de revenus » « Je n'épargne rien »	- vous n'épargnez pas assez

A noter que si le ménage indique une première fois « qu'il n'épargne pas assez », on ne lui posera pas la question pour les produits suivants. Sauf pour le livret d'épargne populaire (LEP), qui est spécifiquement destiné aux ménages ayant des ressources faibles.

PRODUITS FINANCIERS

Détention individuelle

Les prénoms (et les numéros d'individus) des personnes du ménage susceptibles de détenir un actif vous sont proposés à l'écran.

Par exemple, pour le livret Jeune, on proposera les prénoms des jeunes de 11 à 26 ans.

Si le ménage ne comporte qu'une personne, on ne lui posera pas la question.

Compte joint, procuration

Plusieurs personnes du ménage peuvent détenir ensemble certains produits financiers, le compte-chèques, par exemple. En cas de détention jointe, une modalité spécifique (0) est prévue pour définir un détenteur fictif correspondant à la personne de référence et son conjoint.

Attention : la modalité « 0 » est réservée aux placements détenus conjointement par la personne de référence et son conjoint. Mais ils peuvent aussi détenir un même type de placement sans pour autant le détenir de façon jointe.

- ▶ La détention jointe est prévue pour la personne de référence et son conjoint (modalité 0).
- ▶ Lorsque la personne de référence et son conjoint possèdent un produit financier mais ne savent pas s'ils le détiennent de façon jointe, déclarez-les chacun comme détenteur à titre individuel.
- ▶ Dans les autres cas, (par exemple : deux frères, deux amis), considérez que chacun est détenteur à titre individuel.

Le compte joint ne doit pas être confondu avec la procuration. Le titulaire peut donner procuration à quelqu'un d'autre, qui peut alors faire certaines opérations, par exemple des retraits en espèces. Les deux signatures, celle du possesseur et celle de la personne ayant procuration, sont déposées dans l'établissement financier. Le nom de la personne ayant procuration ne figure pas sur le placement ; son pouvoir s'arrête au décès du titulaire.

Comptes-chèques

Recensez les comptes des personnes physiques, c'est-à-dire ceux ouverts au nom d'une personne et qui sont utilisés à titre privé, professionnel, ou les deux.

On exclut donc les comptes de société (ou comptes professionnels) ouverts au nom d'une société, d'une entreprise individuelle ou d'un magasin.

Inclure les comptes courants pour lesquels il n'est pas délivré de chéquiers et ceux qui offrent une rémunération.

Livrets exonérés

Dans la mesure où un avantage fiscal est attaché au produit, un individu ne peut détenir qu'un seul livret. On ne peut donc trouver qu'un seul livret exonéré du même type (livret A ou Bleu, CODEVI, LEP, livret Jeune) par personne.

Une même personne ne peut pas détenir à la fois un livret Bleu et un livret A, sauf si elle les possédait déjà tous deux avant 1978.

Livrets soumis à l'impôt

Le nom des livrets soumis à l'impôt varie d'un établissement à l'autre. Leur point commun est d'être soumis à l'impôt. Les plus connus sont le livret B des Caisses d'épargne, le livret Orange (ou supplémentaire) du Crédit Mutuel, l'épargne Orange, etc.

Livrets dormants

A la fin des livrets, on pose une question de rattrapage sur les livrets d'épargne qui ne sont plus utilisés depuis longtemps et dont le montant est faible.

Si le ménage se souvient à cette occasion d'un livret oublié, vous devez remonter dans le questionnaire pour ajouter ce livret parmi les livrets décrits précédemment.

Epargne-logement

Comme ce sont des produits avec avantage fiscal, chaque personne du ménage (y compris les enfants mineurs) ne peut avoir qu'un seul plan et un seul compte. Il n'y a pas de possibilité de compte joint, même si, bien entendu, les procurations sont possibles.

Les banques proposent à leur clientèle des « placements bancaires intégrés » (ou « packagés ») qui combinent un plan d'épargne-logement (PEL) et d'autres produits financiers comme, par exemple, les comptes à terme. Ces produits ont en général des noms spécifiques : le Carré Vert (Crédit agricole), Authentique Revenu (La Poste), et leurs détenteurs ne sont pas toujours conscients d'avoir effectivement un plan d'épargne-logement. Classez ces produits dans les PEL, le compte à terme servant principalement de réserve d'argent.

Epargne salariale

Le ménage peut avoir de l'épargne salariale si un accord de participation ou d'intéressement a été conclu dans l'entreprise dans laquelle travaille un de ses membres, ou si l'entreprise a mis en place un plan d'épargne salariale.

L'intéressement ne constitue pas en lui-même de l'épargne salariale puisque la prime peut être versée au salarié sans obligation de blocage de l'argent. Cependant la prime est imposable, sauf si elle est versée sur un plan d'épargne salariale. En conséquence, un grand nombre d'entreprises ont mis en place à la fois un dispositif d'intéressement et un plan d'épargne d'entreprise.

La participation est obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés qui ont réalisé un bénéfice au cours de l'année précédente. Environ 5 millions de salariés sont actuellement concernés par ce système.

Les plans d'épargne sont facultatifs, tant pour l'entreprise que pour le salarié. Ils reçoivent les primes de participation et, le cas échéant, les primes d'intéressement ainsi que les versements volontaires des salariés, qui peuvent donner lieu à un abondement versé par l'entreprise. Les sommes recueillies sur ces plans sont investies, pour le compte des salariés, en valeurs mobilières (actions de l'entreprise, parts de SICAV ou de fonds communs de placement...). Les sommes sont bloquées pendant cinq ans et les plus-values ne sont pas imposables. L'entreprise réalise, également des économies de charges. Les sommes versées au titre de l'épargne salariale sont, en effet, exonérées de charges sociales et déductibles de l'impôt sur les sociétés.

Les plans d'options sur actions (stock options), qui permettent à une entreprise d'attribuer à certains de ses salariés le droit d'acquérir ses propres actions à des conditions privilégiées, constituent à la fois une forme d'intéressement et de

participation au capital. Apparus aux Etats-Unis dans les années 50, ils ont été introduits en France par la loi du 31 décembre 1970, mais ne s'y sont vraiment développés qu'à la fin des années 80. *Les stock-options sont uniquement recensées. Elles ne seront pas décrites ensuite, dans la mesure où l'épargne est virtuelle tant que l'option n'a pas été levée.*

PEP, épargne-retraite et assurance-vie

Le principe commun des contrats d'assurance-décès, d'assurance-vie et d'épargne-retraite est de verser, à la fin du contrat ou au décès de l'assuré, un capital ou une rente, à l'assuré lui-même ou à un bénéficiaire. Pour cela, l'assuré a auparavant versé régulièrement des fonds à la société d'assurance ou à la banque agissant comme intermédiaire.

Assurance-vie

Les versements (« primes ») sont libres. En fin de contrat, les sommes récupérées sont égales aux versements augmentés des intérêts (si l'assuré choisit une sortie en capital).

A l'origine, l'assurance-vie permettait d'assurer la protection de la famille, en cas de décès de l'assuré, par le versement d'un capital ou d'une rente au bénéficiaire, en général un proche parent.

A ce but traditionnel de l'assurance-vie, s'ajoutent de plus en plus d'autres motifs de souscription qui apparentent l'assurance-vie à une forme d'épargne :

- des cas où **l'assurance-vie** est considérée comme un simple placement financier.
- des cas où l'assurance-vie peut également permettre de constituer une épargne-retraite ; ces produits ne devront pas être confondus avec **l'épargne complémentaire volontaire**.

- Exclure les contrats clôturés, liquidés, c'est-à-dire ceux pour lesquels le ménage perçoit une rente ou dont le capital a été récupéré.
- Si le ménage ne connaît pas la nature de son contrat d'épargne-retraite, vérifiez d'abord qu'il ne s'agit pas d'une assurance-vie dans l'annuaire des produits financiers (Ctrl+P, voir page 27), la confusion entre ces deux produits étant fréquente.

Assurance-décès

Les versements sont déterminés au moment de la signature du contrat et sont fixes pendant toute sa durée. Les sommes récupérées en fin de contrat (capital ou rente) sont également déterminées au moment de la signature du contrat. L'évaluation est faite en fonction de l'espérance de vie (tables de mortalité) de l'assuré.

La plupart du temps, les montants investis dans une assurance-décès ne pourront pas être récupérés par l'assuré. Ces produits sont détaillés dans le recensement uniquement pour pouvoir les exclure ensuite, dans la mesure où ils ne constituent pas une épargne pour le ménage.

PEP

Il ne peut être ouvert qu'un seul PEP par souscripteur. Un même PEP ne peut avoir qu'un seul titulaire (pas de « PEP joint »).

Le PEP se substituait au Plan d'épargne en vue de la retraite (P.E.R.), créé en 1988. Depuis le 1er janvier 1991, il n'est plus possible de souscrire un P.E.R. Cependant, les titulaires d'un PER avaient la possibilité de le conserver sans pouvoir y effectuer

d'autres versements. Vous pourrez donc rencontrer quelques ménages possédant encore un P.E.R. au moment de l'enquête.

Epargne-retraite

Ces placements ne doivent pas être confondus :

- avec les cotisations de retraite du régime général ou des caisses de retraite complémentaire obligatoire (ARRCO, AGIRC...),
- ni avec des placements présentés par l'organisme financier comme une épargne pour la retraite et qui relèvent le plus souvent de l'assurance-vie.

Si le ménage ne connaît pas la nature de son contrat d'épargne-retraite, vérifiez d'abord qu'il ne s'agit pas d'une assurance-vie dans l'annuaire des produits financiers (voir page 27), la confusion entre ces deux produits étant fréquente. Si c'est une assurance-vie, déclarez-la en assurance-vie, sinon, classez-la en retraite complémentaire volontaire.

Valeurs mobilières

On distingue les PEA (plans d'épargne en actions), qui sont des comptes-titres assortis de conditions fiscales particulières (voir les fiches de produits financiers) et les comptes-titres ordinaires.

► Ne recensez pas en valeurs mobilières une deuxième fois les produits que vous avez déjà recensés en épargne salariale ou en assurance-vie, même s'ils contiennent des valeurs mobilières.

Les PEA contiennent des actions comme leur nom l'indique, soit directement, soit indirectement via des organismes de placements collectifs de valeurs mobilières (OPCVM) appelés SICAV ou FCP actions.

Les comptes-titres ordinaires peuvent contenir toutes les sortes de valeurs mobilières : SICAV, FCP, actions, obligations, SCPI, parts sociales de banques, etc..

LOGEMENTS

Propriétaire

Lorsque le propriétaire d'un logement peut l'habiter, le vendre, le louer librement, on dit qu'il possède ce bien en « pleine propriété ». La pleine propriété recouvre deux notions bien distinctes : la nue-propriété et l'usufruit.

Usufruit, nue-propriété

Lorsque le propriétaire d'un logement peut l'habiter, le vendre, le louer librement, on dit qu'il possède ce bien en « pleine propriété ».

La pleine propriété recouvre deux notions bien distinctes : la nue-propriété et l'usufruit.

Etre nu-propriétaire, c'est posséder un bien sans en avoir la jouissance. Par exemple : posséder un logement sans pouvoir l'habiter ni le louer, un champ sans pouvoir récolter le blé qui y est planté.

Le ménage est propriétaire...

- ▶ ... dès qu'une personne du ménage détient tout ou partie d'un logement (par exemple, si un couple habite avec le grand-père propriétaire du logement) ;
- ▶ ... lorsqu'il est nu-propriétaire, même d'une petite partie du bien.
- ▶ ... même lorsqu'il ne possède que l'usufruit.

Etre usufruitier, c'est avoir la jouissance du bien sans pouvoir le vendre.

La décomposition de pleine propriété en nue-propriété et usufruit résulte souvent d'une succession. Par exemple, lorsqu'un des deux parents décède, le conjoint du défunt conserve, en général, l'usufruit et les enfants la nue-propriété.

Exemple : lorsqu'un des deux parents décède, le conjoint du défunt conserve, en général, l'usufruit et les enfants la nue-propriété.

Accédants à la propriété

La plupart des ménages acquièrent leur logement en empruntant sur plusieurs années. Les emprunts seront recensés dans la partie sur l'endettement. Ce qui nous intéresse, c'est la situation au jour de l'enquête :

- s'ils ont des emprunts en cours (ils remboursent ou vont commencer à rembourser), ils sont accédants à la propriété.
- s'ils n'ont plus d'emprunts, ils ne sont plus accédants mais propriétaires.

Cette définition s'applique à la presque totalité des accédants mais on peut rencontrer des ménages en **location-attribution**. Dans le cas des HLM, des sociétés coopératives construisaient des logements collectifs ou individuels. Le candidat propriétaire s'engageait à payer pendant un certain temps un « loyer » fixé à l'avance pour rembourser les emprunts contractés par la coopérative. Il libérait ainsi ses actions de la copropriété et recevait son logement en pleine propriété lorsque toutes les actions étaient en sa possession.

Le propriétaire qui n'aurait pas encore libéré toutes ses actions serait donc accédant à la propriété mais n'aurait pas d'emprunt à son nom propre.

Achat sur plan

Si l'enquête a lieu entre la signature du contrat d'achat et la livraison du logement, on considère que le ménage n'est pas propriétaire mais qu'il est accédant. Les emprunts correspondants seront recensés dans la partie consacrée à l'endettement.

Copropriété

Les copropriétaires seront classés avec les propriétaires (qu'ils soient en indivision ou non, qu'ils soient constitués en Société Civile Immobilière ou non).

Multipropriété

C'est la propriété, une partie de l'année d'une résidence de vacances (une semaine par an, par exemple). Dans ce cas, on est également copropriétaire.

SCI

On peut devenir propriétaire de son logement au travers d'une SCI (Société civile Immobilière) et dans ce cas, on est copropriétaire.

Viager

C'est la vente d'un logement en échange d'un « bouquet » et d'une rente. Le bouquet est versé par l'acheteur. C'est une première mise de fonds dont le montant est inférieur au prix réel du logement. L'acheteur est propriétaire alors que le vendeur est usufruitier.

Garage ou parking

Ils doivent être indépendants de la résidence principale ; ils feront partie du patrimoine de rapport. Un garage ou parking peut être loué indépendamment d'un logement.

TERRAINS ET ACTIFS PROFESSIONNELS NON EXPLOITÉS

Les biens professionnels sont les bâtiments et locaux, les machines et véhicules, le cheptel, les stocks et l'immatériel (fonds de commerce, droit au bail, clientèle, etc.).

Tous les ménages sont susceptibles de posséder du patrimoine professionnel qu'ils n'exploitent pas. C'est souvent le cas d'un agriculteur à la retraite ou d'un ménage qui a hérité de biens professionnels. Cela peut aussi être le cas de ménages qui ont placé de l'argent dans une entreprise qu'ils ont mise en gérance.

EMPRUNTS

On s'intéresse aux emprunts privés et professionnels. Par convention :

- si certains emprunts immobiliers portent sur un bien immobilier que le ménage utilise à la fois pour ses besoins professionnels et privés (par exemple, le médecin qui a son cabinet à domicile), on les range en emprunts privés ;

- à l'inverse, tous les crédits non immobiliers (prêt personnel, leasing, etc.) qui concernent un bien utilisé pour des motifs à la fois professionnels et privés seront décrits avec l'endettement professionnel (par exemple, la voiture dont se sert le commerçant dans sa vie professionnelle et privée).

► Ne décrivez que les **emprunts en cours** (une partie au moins reste à rembourser).

► Outre les emprunts classiques, n'oubliez pas les achats à crédit, la location avec option d'achat ou leasing et les prêts permanents ou crédit renouvelable (crédit revolving) - voir glossaire après les fiches de produits financiers.

Votre ordinateur se chargera des aiguillages, selon que l'emprunt est privé, professionnel ou les deux.

Les ménages pourront être endettés pour l'achat d'un logement, d'une terre, d'un outil professionnel. Dans ce cas ils ont souscrit un ou plusieurs emprunts et ont un tableau d'amortissement qui leur indique les mensualités à verser.

Les ménages d'indépendants peuvent avoir recours à des crédits professionnels pour se constituer ou pour renouveler leurs outils professionnels. Il peut s'agir de l'achat de bâtiment, de locaux ou de terres, du financement de matériel, machines, véhicules, ou encore du financement de biens incorporels (achat d'une clientèle, d'un fonds de commerce, d'une étude, etc.).

L'emprunt peut aussi ne pas être affecté à une dépense précise (besoin de trésorerie, achats divers, etc.).

Les prêteurs ne sont pas toujours des banques. Il peut s'agir aussi de l'employeur, de personnes privées : famille, amis, relations, ou d'administrations ou de collectivités locales (par exemple : la mairie).

Récemment sont apparus des prêts personnels pour le regroupement de créances diverses que le ménage devait à plusieurs créanciers. La banque propose au ménage de rembourser elle-même les créanciers et de tout regrouper dans un prêt personnel unique chez elle.

PANIER

Le « panier » permet de décrire un produit financier que vous n'aurez pas su classer. Vous renseignerez alors le nom du produit en clair, l'établissement, le détenteur et le montant.

Attention : Chaque placement ne doit apparaître qu'une seule fois. Ne mettez pas dans le panier un produit que vous avez décrit dans le recensement. En revanche, si deux personnes du ménage ont un placement inconnu identique (même nom, même établissement), il faut remplir deux paniers. Vous pouvez également décrire un panier en détention jointe pour la personne de référence et le conjoint.

N'utilisez le panier qu'en dernier recours.

DESCRIPTION DES ACTIFS

PRODUITS FINANCIERS

Dans cette partie, les produits financiers du ménage sont décrits, un par un, détenteur par détenteur.

On cherche à recueillir principalement le nom de l'établissement (pour reclasser le cas échéant les produits) et le montant détenu pour ce produit.

Si des montants individuels sont manquants, on demandera une estimation globale au niveau du ménage.

- *Si la personne détient plusieurs produits du même type (par exemple, plusieurs assurances-vie), commencez par décrire le contrat où l'argent placé est le plus élevé.*
- *Pour les produits financiers divers (bons autres que de capitalisation, compte à terme, compte courant d'associés, livret d'épargne en entreprise), on s'intéresse à l'ensemble des produits détenus par la personne. Par exemple, si Paul détient 3 comptes courants d'associés, alors on demande le montant de l'ensemble des comptes en une fois, et non en 3 fois.*

Les documents à votre disposition

Trois documents spécifiques ont été conçus pour faciliter la collecte des produits financiers, notamment lorsque le ménage ne connaît pas la nature du produit qu'il détient.

► Les fiches de produits financiers

Elles décrivent les produits financiers recensés dans l'enquête. Pour chaque produit, vous trouverez ses caractéristiques générales (distribution, clientèle, plafond éventuel des dépôts, taux d'intérêt, etc.) avec éventuellement ses particularités et quelques éléments sur la fiscalité.

► Le tableau de synthèse des produits financiers

Un tableau résume les principales informations à connaître sur les produits financiers : liquidité, degré de risque, durée de placement, fiscalité... Il se présente sous la forme d'une fiche cartonnée violette.

► L'annuaire des produits financiers

Il vous aidera à reconnaître les produits financiers et à les classer selon les catégories de l'enquête :

- nature du produit (livret, assurance-vie, etc.),
 - précisions éventuelles, par exemple, pour le contenu des OPCVM (SICAV ou FCP) ou la nature de l'assurance-vie (contrat multi-supports ou non).
- Il est consultable « en ligne », c'est-à-dire sur votre ordinateur.

► Appelez directement l'annuaire des produits financiers sur votre ordinateur en tapant Ctrl+P.

► L'annuaire en ligne vous permet une recherche très performante par blocs de trois caractères ; par exemple si vous tapez POT, vous obtiendrez les produits de la gamme POTENTIELS à la BNP.

L'annuaire contient environ 450 contrats d'assurance-vie et une vingtaine de contrats dits « Loi Madelin ». Ces derniers sont souvent confondus avec des contrats d'assurance-vie alors qu'ils doivent être classés en épargne-retraite (retraite complémentaire volontaire).

Vous avez plusieurs modes de recherche :

- tri par ordre alphabétique du nom de produit (clé NomProduit),
- tri par catégorie de produits (clé CategorieProduit),
- tri par établissement (clé Etablissement).

Proportion d'actions contenues dans certains produits financiers

Au recensement on a décrit des « enveloppes » : PEA, compte-titres, contrats d'assurance-vie, mais on ne sait pas ce qu'elles contiennent (obligations, actions, liquidités).

Dans les enquêtes précédentes, on connaissait la proportion d'actions détenues directement par les ménages, mais pas celles qu'ils détenaient via les SICAV, les FCP, et plus récemment, les contrats d'assurance-vie, puisque ces derniers peuvent être aujourd'hui basés sur des portefeuilles de valeurs mobilières.

Or un portefeuille constitué uniquement d'actions présente plus de risque pour l'épargnant qu'une SICAV basée sur des obligations ou qu'un contrat d'assurance-vie en euros. *Au total, c'est le contenu en actions des portefeuilles qui détermine largement le degré de risque. C'est la raison pour laquelle on cherche à connaître cette proportion.*

Fonds profilés

Les établissements financiers proposent à leurs clients de plus en plus souvent des fonds définis plutôt selon un profil de risque (généralement trois profils : prudent, équilibré ou dynamique).

Le moins risqué comportera par exemple surtout des placements monétaires ; le deuxième des obligations et une faible part en actions ; le troisième sera majoritairement constitué d'actions.

► Les questions sur la part en actions dans l'épargne salariale, l'assurance-vie ou même dans les comptes-titres sont difficiles car beaucoup de ménages ne connaissent pas le détail des produits qu'ils détiennent. Essayez d'obtenir une réponse même approximative.

Avec les fonds profilés, le souscripteur n'a plus à se poser la question de savoir si le moment est venu de passer des obligations aux actions ou l'inverse. Ou encore s'il doit prendre plus d'actions européennes et moins d'actions américaines, par exemple. Les gérants utilisent la répartition des investissements définie par les stratégies de la banque. Et ils l'adaptent pour tenir compte du degré de risque fixé pour chaque fonds.

Si le ménage ne connaît pas le contenu exact de son portefeuille, il pourra néanmoins se souvenir du profil que lui a proposé la banque lors de la souscription. De nombreuses formules comportent ainsi dans leur nom l'indication de ce profil. Par exemple, à la BNP-Paribas, on trouve les quatre assurances-vie suivantes : Stratégis Prudent (profil prudent), Stratégis Harmonie (équilibré), Stratégis Dynamique (dynamique) et Stratégis Offensif (« encore plus » dynamique).

PEP Assurance et PEP bancaires

Les banques commercialisent des PEP bancaires, mais aussi de plus en plus des PEP assurances (par l'intermédiaire de leurs filiales assurance). Inversement, les assureurs délivrent des PEP assurances et plus rarement des PEP bancaires. Ce qui fait que les ménages ne savent pas toujours de quel type est leur PEP. Ces produits sont néanmoins différents.

Les PEP assurances offrent des avantages fiscaux plus intéressants que les PEP bancaires, mais ils comportent en contrepartie des frais d'entrée qui peuvent grever leur rendement.

Pour les distinguer on table sur le fait que le ménage pourra se souvenir si son contrat comporte l'exonération des droits de succession et de l'impôt sur le revenu. C'est la raison pour laquelle la question concerne la fiscalité de l'assurance-vie (« Le PEP de *Paul* bénéficie-t-il de la fiscalité de l'assurance-vie ? »).

Vous trouverez des indications sur les deux types de PEP dans les fiches de produits financiers.

Contrats d'assurance-vie multi-supports

Les anciens contrats d'assurance-vie étaient des contrats en francs, sans risque de perte en capital. Depuis ont été créés en parallèle des contrats dits « multi-supports ». Il s'agit de contrats investis en partie en unité de comptes (parts de SICAV ou FCP), en partie en euros (ou francs).

La rémunération de ces contrats est fonction des performances du portefeuille de valeurs mobilières géré par l'organisme et comporte un risque de perte en capital si les valeurs sous-jacentes évoluent à la baisse.

Les ménages ont parfois converti un contrat en francs en unités de comptes. L'annuaire des produits financiers (voir page 27) peut vous aider à faire la distinction entre ces deux types de contrat.

Bons de capitalisation

Si une même personne détient 3 bons de capitalisation à La Poste, décrivez l'ensemble des bons en une fois, et non en trois.

PEA

Un PEA est une enveloppe fiscale comprenant un compte-titres et un compte de trésorerie - ou compte espèces - associé. Le compte de trésorerie sert à gérer le plan (achat de titres, réception de dividendes, etc.). Le ménage doit préciser la nature des produits qu'il détient dans chacun de ses PEA.

Compte-titres ordinaire (autre que PEA)

On s'intéresse aux autres portefeuilles contenant des valeurs mobilières. Le ménage doit préciser la nature des produits qu'il détient dans chacun de ses comptes-titres. C'est produits peuvent être des SICAV ou FCP, des actions cotées, des parts sociales de banques, des actions non cotées (voir ci-dessous), des obligations et des parts de SCPI.

Actions non cotées

Les actions non cotées ou parts de SARL sont plus nombreuses que les actions cotées et il est plus difficile d'estimer leur valeur.

On s'intéresse ici uniquement aux actions non cotées d'entreprises dont le dirigeant n'est pas membre du ménage. Celles dont le dirigeant est membre du ménage seront considérées comme un bien professionnel.

Produits divers

Ce sont les bons (autres que bons de capitalisation), compte à terme, comptes courants d'associés, livrets d'épargne en entreprise. Ce sont des produits relativement peu répandus. On ne demandera que leur montant.

On s'intéresse à l'ensemble des produits détenus par la personne. Par exemple, si une même personne détient 3 comptes courants d'associés, regroupez le montant des trois comptes pour ne les décrire qu'en une fois, et non en trois.

Patrimoine financier global

On demande au ménage de situer la valeur totale de son épargne financière (ou patrimoine financier) dans une tranche de montant. Cette question nous donnera une estimation du patrimoine financier un peu plus fine que ce que donnerait la somme des tranches qu'on a recueillies pour chaque produit.

L'enquête peut, parce que le calcul lui paraît difficile ou parce qu'il oublie un actif, donner une estimation très différente de ce que donnerait la somme des actifs qu'il a précédemment décrits. Le programme contrôle que la somme minimale des actifs financiers n'est pas supérieure au maximum de la tranche choisie par le répondant.

LOGEMENTS

On s'intéresse à la résidence principale lorsque le ménage en est propriétaire, puis aux autres logements possédés au moins en partie par le ménage.

La résidence principale

Les ménages propriétaires doivent fournir une « fourchette » plus ou moins large, selon l'idée qu'ils se font d'une vente aujourd'hui, plutôt dans de mauvaises conditions (minimum) ou plutôt dans de bonnes conditions (maximum).

Propriétaires « hors ménage »

« Hors ménage » veut dire « qui ne fait pas partie du tableau de composition », même si ce sont des membres de la famille (enfants vivant hors domicile, oncle ou tante, etc.).

Les autres logements

Le ménage doit en être propriétaire, au moins en partie. S'il en possède plusieurs, autre que sa résidence principale, dans un même immeuble, on peut décrire le groupe de logements en une seule fois.

Trois cas se présentent donc :

- Le ménage est propriétaire de logements isolés uniquement : décrivez les logements, en commençant par ceux dont la valeur est la plus élevée.
- Le ménage est propriétaire de logements regroupés en immeuble uniquement (le ménage peut posséder plusieurs groupes de logements) : décrivez les groupes de logements en commençant par ceux dont la valeur est la plus élevée.
- Le ménage possède à la fois des groupes de logements et des logements isolés, commencez par décrire les groupes de logements, groupe par groupe, en commençant par ceux dont la valeur est la plus élevée. Décrivez ensuite les logements isolés

TERRAINS ET ACTIFS PROFESSIONNELS NON EXPLOITÉS

Tous les ménages peuvent posséder du patrimoine professionnel qu'ils n'exploitent pas (ce patrimoine constitue un patrimoine de rapport).

Les terres sont distinguées des autres biens professionnels uniquement parce qu'on souhaite en connaître la superficie. Pour le reste le questionnement est le même.

La superficie des terres peut être arrondie à l'hectare, sauf pour les terres de grande valeur (vignes ou terrains à bâtir) pour lesquelles la surface pourra être exprimée en m².

Propriétaires « hors ménage »

« Hors ménage » veut dire « qui ne fait pas partie du tableau de composition », même si ce sont des membres de la famille (enfants vivant hors domicile, oncle ou tante, etc.).

Valeur globale brute (sans déduction d'emprunts en cours)

Il s'agit du minimum et du maximum qui reviendraient à l'ensemble des propriétaires (qu'ils appartiennent ou non au ménage) si les biens étaient vendus.

VIAGERS

On ne décrit que les viagers en cours, c'est-à-dire ceux pour lesquels le ménage verse régulièrement une somme.

PRÊTS CONSENTIS PAR LE MÉNAGE

On ne décrit que les prêts de plus de 1 000 € dont le ménage attend encore tout ou partie du remboursement.

REVENUS

Les revenus sont décrits selon quatre grands postes : les revenus d'activité ou de remplacement, les prestations sociales, les revenus fonciers et les autres revenus.

Pour chacun de ces postes, un montant annuel en tranche est demandé.

Lorsque le ménage n'a pas donné l'un des montants, on pose une question « de rattrapage » : on lui demande une estimation de son revenu mensuel global.

REVENUS D'ACTIVITÉ OU DE REMPLACEMENT

Il s'agit des salaires, des revenus non salariaux, des indemnités de chômage, des pensions et retraites.

On demande une estimation globale de ces revenus d'activité ou de remplacement en tranche. Le ménage pourra vous proposer sa dernière feuille d'imposition. Si la situation du ménage au cours des 12 derniers mois est comparable, vous pouvez l'utiliser pour répondre à l'estimation globale des revenus.

Ne tenez pas compte des diminutions exceptionnelles de revenus (par exemple, salaire réduit pour congé maladie).

Revenus salariaux

Demandez soit le salaire NET en y ajoutant éventuellement les cotisations de mutuelles ou autres compléments d'assurance, soit le salaire BRUT en en soustrayant les cotisations de Sécurité sociale, CSG et CRDS. Mais n'entrez pas dans des calculs compliqués car on demande au ménage de se placer dans une tranche.

Les **primes** peuvent être versées régulièrement ou suivant un système de forfait donc en plusieurs morceaux, égaux ou non. Calculez ou faites calculer un montant annuel. Compter le 13ème mois, le 14ème s'il y a lieu, la prime de vacances, la prime de fin d'année, la participation, l'intéressement aux résultats de l'entreprise, etc.

- Si l'on demande des montants annuels, c'est que cela permet d'inclure des composantes du revenu qui ne sont pas toujours versées mensuellement.
- Mais en contrepartie, il y a un gros risque d'erreur de déclaration de la part du ménage. Soyez donc très vigilants.

Attention : si un membre du ménage exerce une activité secondaire salariée, les revenus perçus doivent aussi être comptabilisés ici.

Revenus non salariaux

L'appréciation des revenus non salariaux est difficile, notamment parce que ces revenus sont irréguliers et parce que la différence entre revenus, chiffre d'affaires et variations du patrimoine n'est pas toujours facile à opérer. Il est préférable de se référer à une notion de bénéfice fiscal (déclaré pour 2002 ou estimé).

Attention : si un membre du ménage exerce une activité secondaire d'indépendant, les revenus perçus doivent aussi être comptabilisés ici.

N'y mettez pas en revanche, les indemnités de licenciement ni les jobs d'été (voir ci-dessous).

Pensions et retraites

Certaines de ces prestations peuvent ne pas être liées à une activité professionnelle antérieure : pension de réversion, minimum vieillesse.

Inclure ici les pensions alimentaires et les rentes d'anciens contrats d'assurance-vie ou d'épargne retraite.

La périodicité de versement des prestations de retraite n'est pas toujours mensuelle (parfois trimestrielle).

Ne pas inclure les indemnités de départ en retraite ou préretraite, en raison de leur caractère exceptionnel.

Indemnités de chômage

Le régime d'indemnisation du chômage est géré par l'UNEDIC, qui regroupe les ASSEDIC. Celles-ci versent les allocations de chômage, certaines pour le compte de l'Etat.

Ne pas inclure les diverses indemnités de licenciement, de départ à la retraite ou en préretraite, etc., en raison de leur caractère exceptionnel.

PRESTATIONS SOCIALES

Comme pour les revenus d'activité ou de remplacement, on demande une estimation globale des prestations sociales perçues.

Prestations liées à la maladie, à l'invalidité ou à la dépendance

Il s'agit de prestations versées aux personnes handicapées ou personnes âgées dépendantes pour couvrir les frais occasionnés par leur état de santé.

Depuis janvier 2002, l'aide personnalisée à l'autonomie (APA) remplace progressivement la prestation spécifique dépendance (PSD).

Prestations familiales

Ces prestations peuvent être versées pour partie ou en totalité :

- par la caisse d'allocations familiales (notamment dans le secteur privé),
- par la Mutualité Sociale Agricole (exploitants et salariés relevant du régime agricole)
- ou par l'employeur (notamment pour les fonctionnaires).

Ne pas inclure les aides au logement (APL, ALS ou AL). qui doivent être enregistrées après (aide au logement, infra).

Les prestations liées à l'éducation sont souvent des aides à caractère annuel, versées en une seule fois.

Allocations RMI

Prendre en compte le montant perçu par la personne de référence, éventuellement le conjoint ou les autres personnes du ménage.

Aide au logement

Il faut s'assurer que ces aides au logement n'ont pas été déclarées en tant que prestations familiales versées par la CAF. Les aides regroupent l'allocation de logement (AL), l'aide personnalisée au logement (APL) et l'allocation logement sociale (ALS), perçue notamment par les étudiants (étendue depuis quelques années à d'autres bénéficiaires).

REVENUS FONCIERS

Il s'agit des loyers perçus pour des logements ou garages, bureaux ou boutiques, fermages. On demande le montant BRUT perçu, avant déduction des charges.

Le montant BRUT encaissé correspond par exemple aux loyers dans le cas de revenus immobiliers, alors que le montant NET de charges est le montant porté sur la déclaration d'impôts.

AUTRES REVENUS

Indemnités de licenciement ou de départ

Ils sont classés dans cette catégorie étant donné leur caractère exceptionnel.

Transferts entre ménages

Argent versé par des parents payant le loyer d'un enfant hors ménage par exemple.

Revenus de placements financiers

Sauf dans les cas où ce poste constitue une importante source de revenus pour le ménage, on pourra se contenter d'une estimation approximative.

Ne pas inclure des ressources du ménage qui ne sont pas des revenus (produit de la vente d'une partie du patrimoine du ménage, dons exceptionnels, héritage).

La question de rattrapage sur le revenu global

- ▶ Elle est posée uniquement si le ménage a refusé de donner l'un des montants importants (revenus d'activité ou de remplacement, prestations sociales).
- ▶ Essayez d'obtenir au moins ce revenu global, même de façon approximative. Il n'est demandé qu'en tranche.
- ▶ Attention : il s'agit dans ce cas d'un revenu mensuel moyen.

PARCOURS ET SITUATION DU MÉNAGE

Connaître la configuration et les ressources actuelles d'un ménage ne suffit pas si l'on veut comprendre comment s'est constitué un patrimoine.

Non seulement l'épargne accumulée résulte d'une chronique souvent très longue (dès lors que le ménage est avancé dans le cycle de vie) ou d'anticipations sur le long terme ; mais les transmissions de patrimoine d'une génération à l'autre ont pu aussi intervenir dans le patrimoine actuel ou être anticipées.

Pour apprécier les disparités entre ménages, il est indispensable de disposer d'éléments relatifs à l'histoire professionnelle, mais aussi personnelle du ménage, aux transmissions réalisées ou escomptées.

ASCENDANTS, ENFANTS HORS DOMICILE

► Le prénom des enfants n'est demandé que pour faciliter le questionnement. Si le ménage ne souhaite pas répondre, vous pouvez remplacer les prénoms par *Enfant1*, *Enfant2*, etc.

Des études antérieures ont montré que la famille peut avoir eu un rôle important dans les habitudes qui engendrent les comportements d'accumulation et dans les inégalités constatées entre ménages de statut comparable au moment de l'enquête. Quant aux enfants qui n'habitent plus chez leurs parents, ils continuent généralement à entretenir des liens avec leurs parents. Les études montrent également que le niveau de patrimoine varie selon le nombre

d'enfants de la fratrie, notamment du fait des transferts vers les enfants (donations, aides)

DONATIONS, HÉRITAGES, AIDES REÇUES OU VERSÉES

On s'intéresse successivement aux donations et héritages reçus par la personne de référence et son conjoint, mais également aux donations versées par le ménage. Pour ces transmissions, on demande les montants correspondants sous forme de tranches. Ensuite on s'intéresse aux aides reçues et versées, sans demander au ménage d'en estimer la valeur.

Donation

Aux termes de l'article 894 du Code Civil, une donation entre vifs est un contrat par lequel le donateur (celui qui donne) se dépouille actuellement et irrévocablement de la chose donnée en faveur du donataire (celui qui reçoit) qui l'accepte. Le donateur donne donc, sans contrepartie, un bien (meuble ou immeuble) qu'il possède.

La donation ne peut pas porter sur des biens à venir, c'est-à-dire sur des biens que le donateur ne possède pas encore (par exemple des biens que je vais recevoir de la succession de ma grand-mère). La donation prend effet immédiatement à l'inverse du testament qui ne prend effet qu'au décès.

Il existe différentes formes de donations : la donation entre époux, la donation-partage, la donation aux petits-enfants, la donation entre partenaires liés par un Pacs et les donations ordinaires.

La donation entre époux n'entre pas dans le cadre de l'enquête, puisqu'on exclut les transmissions au sein du couple.

JEUNESSE, FORMATION DU MÉNAGE

L'enfance peut avoir eu un rôle important dans les habitudes qui engendrent les comportements d'accumulation et dans les inégalités constatées entre ménages de statut comparable au moment de l'enquête.

Pour les personnes mariées, le régime matrimonial renseigne sur le fonctionnement de la propriété au sein du couple ; pour les veufs et les veuves, il explique la valeur des transmissions occasionnées par le décès du conjoint.

Décrivez le dernier couple si la personne a été mariée plusieurs fois.

Régime légal ou « communauté réduite aux acquêts »

C'est celui de la majorité des français car il est attribué par défaut à ceux qui n'ont pas fait de contrat de mariage. Depuis 1966 n'entrent dans la communauté (c'est-à-dire partagés à 50 % entre les époux) que les biens acquis durant le mariage (meubles ou immeubles). Avant 1966, on y intégrait aussi les biens acquis avant le mariage. Dans tous les cas, les biens hérités, restent biens propres de chacun des époux et n'entrent pas dans la communauté.

Régime de la séparation de biens

Chacun des époux garde ses biens propres, et les acquisitions au cours du mariage se font séparément. Ce régime est souvent adopté par les indépendants, pour éviter en cas de faillite de l'entreprise, que le conjoint ne soit contraint d'éponger les dettes avec son propre patrimoine.

Régime de communauté universelle

Les époux se donnent mutuellement tous leurs biens, qu'ils remontent à avant leur mariage, qu'ils aient été acquis ensemble ou qu'ils proviennent d'un héritage ou d'une donation. C'est un régime peu fréquent adopté plutôt par des couples aisés et sans enfants. En effet, il est très défavorable aux enfants, car si l'un des époux décède, il n'y a pas ouverture de succession et tout appartient en propre au survivant qui peut en disposer à sa guise.

PACS (Pacte civil de solidarité)

Deux personnes majeures qui souhaitent organiser leur vie commune, peuvent signer un Pacs. La conclusion d'un PACS offre aux partenaires un certain nombre de droits en matière d'impôt, de donations, de succession, de sécurité sociale, de location.

Ils bénéficient des mêmes dispositions que les conjoints et concubins pour l'application des prestations familiales soumises à condition de ressources, de l'allocation logement social, du RMI et du complément d'allocation aux adultes handicapés.

AUTRES ÉVÉNEMENTS AYANT MODIFIÉ LE PATRIMOINE

L'épargne du ménage peut avoir augmenté grâce à des versements réguliers, qu'ils résultent ou non d'un virement automatique. Elle n'augmente pas lorsque le ménage a transféré des sommes d'un placement à l'autre.

Un achat de logement n'est pas une augmentation du patrimoine mais simplement un changement de forme (de l'argent devient pierre). Par contre, le fait de recevoir un logement en héritage ou de gagner au loto augmente le patrimoine.

La difficulté de ces questions vient du fait que le ménage, au lieu de raisonner en terme de patrimoine, raisonne en terme de niveau de vie. Avoir des revenus plus élevés ne signifie pas nécessairement avoir un patrimoine plus élevé : on peut tout simplement consommer ces revenus et ne pas les épargner.

De plus, ces questions concernent le ménage actuel : du coup, des modifications liées à un divorce de la personne de référence ou de son conjoint ne peuvent être prises en compte, ce qui peut être difficile à admettre pour votre interlocuteur.

CYCLE D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Cycle d'activité

- Notez tout changement de statut de la personne interrogée. Par exemple le passage de périodes travaillées à temps plein à des périodes à temps partiel, du statut privé au statut public, etc..
- En revanche, ne retenez que les périodes qui ont duré au moins un an. Une modalité spéciale est prévue pour ceux qui ont connu une succession de courtes périodes d'emploi et de chômage au cours de la même année.
- Si une personne a changé plusieurs fois d'entreprise au cours de sa vie professionnelle, mais a toujours conservé le même statut (par exemple : salarié du privé à temps plein), considérez qu'il n'y a qu'une période.

Les processus d'épargne relèvent d'évolutions à très long terme : par exemple les personnes qui auront connu des périodes de chômage présenteront vraisemblablement un salaire plus faible et un profil professionnel plus heurté, avec des conséquences sur la constitution du patrimoine. Les indépendants, quant à eux, se différencient des salariés, dans la mesure où ils doivent acquérir et entretenir leur outil professionnel.

Le tableau du cycle d'activité que l'on souhaite reconstituer commence à la **date de fin d'études initiales** ou à la **date de la première vraie activité si elle est antérieure**. Cela nous permet de connaître l'histoire professionnelle des étudiants qui auraient travaillé pour payer leur scolarité tout en poursuivant leurs études.

INDÉPENDANTS

On décrit les outils professionnels utilisés par les ménages d'indépendants dans l'exercice de leur profession, lorsqu'ils en sont propriétaires en partie.

Il s'agit des moyens de production possédés en propre par le ménage et mis en œuvre dans l'entreprise. On ne décrit pas les actifs qui sont pris en location.

Dans un même ménage, on peut trouver plusieurs indépendants travaillant soit dans la même entreprise soit dans des entreprises distinctes. A l'opposé, un même indépendant peut diriger plusieurs entreprises. On ne décrira de manière détaillée que deux entreprises au maximum (pour les autres on demandera seulement une valeur globale).

Vous pourrez le cas échéant regrouper deux entreprises qui ont des moyens de production ou d'exercice en grande partie confondus. Par exemple, un agriculteur faisant aussi entreprise de travaux publics pourra n'être questionné qu'une fois pour une double activité d'agriculture et de travaux, si les moyens qu'il utilise dans sa seconde activité sont aussi ceux de son exploitation (tracteur, hangar, etc.).

DESCRIPTION DES ENTREPRISES

Entreprise principale

L'entreprise principale est celle que le ménage juge la plus importante.

Si le ménage a plusieurs entreprises, les questions sur l'année de création, le mode d'acquisition et l'évolution de l'activité ne concerneront que l'entreprise principale.

Capital social d'une société

Le capital social est constitué à la création de la société par les apports en numéraire ou en nature des associés. Il peut être modifié à l'occasion d'augmentations de capital, mais est défini à travers les statuts de la société comme une part de ses capitaux propres.

Forme juridique

La liste des formes juridiques proposées est classée suivant le degré d'implication et de responsabilité des personnes interrogées par rapport à leur entreprise.

Par exemple, les indépendants en entreprises individuelles déclarent au fisc un BIC (bénéfice industriel et commercial) ou BNC (bénéfice non commercial). Ils sont soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques et sont généralement responsables sur leurs biens propres en cas d'insuccès de leurs affaires. C'est le cas la plupart du temps des exploitants agricoles, petits artisans, petits commerçants, d'une bonne partie des professions libérales.

A l'autre extrémité du classement, on trouve les sociétés de capitaux (SARL ou SA) dont le nombre a tendance à croître avec l'extension des petites sociétés de services.

Détermination du nombre de modules

Dans la suite, il s'agit de détailler le patrimoine professionnel. Lorsque le ménage exploite plusieurs entreprises, on ne pourra pas toutes les décrire. On cherchera néanmoins à connaître au moins les deux plus importantes (pour les autres on demandera au ménage d'estimer leur valeur globale et on n'entrera pas dans le détail).

Il pourra donc y avoir deux « modules » successifs au cours desquels seront décrits les actifs professionnels des deux entreprises les plus importantes.

En revanche, si ces deux entreprises ont des moyens confondus, on pourra regrouper le questionnement ; il y aura alors un module correspondant au regroupement des deux entreprises.

Par exemple : un agriculteur faisant aussi entreprise de travaux publics pourra déclarer que les moyens de sa seconde activité sont les mêmes que ceux de son exploitation agricole (tracteur, hangar).

En résumé, on peut décrire une entreprise (ce sera de loin le cas le plus courant), ou deux, ou, en une seule fois, deux entreprises dont les moyens sont confondus.

DESCRIPTION D'UN MODULE PROFESSIONNEL

Nombre de salariés en équivalent temps plein

La notion d'équivalent temps plein (ETP) est connue des indépendants en règle générale. Si ce n'est pas le cas, vous additionnerez les salariés de l'entreprise avec la règle suivante : une personne à temps plein vaut 1, une personne travaillant à 80% vaut 0,8, une personne à mi-temps vaut 0,5, etc..

Chiffre d'affaires

Demandez un ordre de grandeur, par exemple le dernier exercice connu sur 12 mois.

Lorsqu'il y a plusieurs entreprises dans le module, il faudra additionner les chiffres d'affaires de ces entreprises.

Valeur des actifs professionnels

Le ménage doit estimer la valeur brute globale de revente (sans déduction des emprunts en cours) des actifs professionnels qu'il possède au moins en partie. Comme pour le logement, on ne demande pas un montant précis mais une estimation de ce que le ménage pourrait retirer au maximum et au minimum en cas de vente.

Si le ménage ne sait pas, ou ne veut pas, estimer le montant de certains de ses actifs, alors on lui demande une estimation de la valeur globale de son (ou ses) entreprise(s). C'est la somme totale que le ménage pourrait retirer en propre de ses divers actifs professionnels lui servant dans ses activités.

Cette partie est posée à toutes les entreprises sauf les entreprises non agricoles en société de 10 salariés ou plus.

Valeur de vente de l'entreprise

On demande une estimation de la valeur de vente globale de l'entreprise et ce qui reviendrait au ménage, sans en déduire les emprunts en cours. Elle peut s'appuyer sur des données de bilan.

Cette partie est posée uniquement aux entreprises non agricoles en société de 10 salariés ou plus.

ENDETTEMENT PROFESSIONNEL

Champ

On décrit l'endettement professionnel juste après les actifs professionnels que cette dette sert à financer. Le questionnaire sur l'endettement se rapporte donc à un module.

Recensez les emprunts, crédits ou contrats de leasing dont une part au moins reste à rembourser au moment de l'enquête.

Si plusieurs établissements ont financé un même emprunt (par exemple, La Poste et la Société Générale ont financé l'emprunt immobilier de Pierre pour l'achat de sa résidence principale), décrivez chaque prêt, en commençant par le plus élevé.

Tableau des emprunts

Voir endettement privé, pages suivantes.

- ▶ Dans certains cas, le ménage peut être endetté pour une activité indépendante passée.
- ▶ Un ménage retiré des affaires ou qui a une activité de salarié au moment de l'enquête peut donc être endetté pour des raisons professionnelles.
- ▶ Ne recensez pas les prêts commerciaux ou les différés de paiement.

ENDETTEMENT PRIVÉ

Les emprunts professionnels des ménages qui exercent une activité indépendante sont recensés avec les actifs professionnels. Mais des problèmes de frontières peuvent se poser pour les indépendants. Votre ordinateur se chargera des aiguillages, selon que l'emprunt est privé, professionnel ou les deux (cf. page 25).

Tableau des emprunts

Si plusieurs établissements ont financé un même emprunt, décrivez chaque prêt, en commençant par le plus élevé.

Généralement, le ménage disposera d'un échéancier de remboursement, sur lequel il pourra trouver les informations que vous lui demandez.

Achat à crédit

Ce sont des crédits affectés à l'acquisition d'un bien, hors habitat (biens d'équipement électroménagers, automobile, ameublement), ou d'un service (achat de voyages, de vacances). Ils sont contractés au moment de cette acquisition par l'intermédiaire d'un grand magasin, d'une grande surface ou d'un organisme financier installé sur les lieux de vente.

Le vendeur doit remettre à l'acheteur une offre préalable de crédit, rédigée en style clair, où sont indiqués le taux d'intérêt réel, le montant des mensualités, les frais supplémentaires du dossier et d'assurance. L'offre préalable doit être maintenue pendant au moins 15 jours. A partir de l'acceptation l'emprunteur bénéficie d'un délai de rétractation de 7 jours ; durant ce délai, il ne doit être versé aucun acompte au vendeur.

Crédit revolving (prêt permanent ou crédit renouvelable)

C'est une réserve de crédit, utilisable à tout moment, qui se reconstitue au fur et à mesure des remboursements et dont le plafond est fixé en fonction de la situation personnelle de son titulaire. Celui-ci peut y puiser à chaque fois qu'il le souhaite, à la seule condition que le montant total des encours de crédit ne dépasse pas le plafond de la réserve.

Cette forme de crédit peut être accordée :

- soit directement par une banque. Cette forme de crédit peut être associée ou non à la détention d'une carte de crédit bancaire. Dès lors que le possesseur utilise sa réserve, il débite le compte associé (qui n'est en aucun cas son compte-chèques ou compte courant, lequel peut être largement créditeur dans le même temps). Le plafond maximum accordé aux « meilleurs » clients tourne actuellement autour de 130 000 F ;
- soit par l'intermédiaire d'une carte de paiement privative délivrée par les magasins appartenant au secteur de la grande distribution, pour permettre à leur clientèle de régler des achats effectués directement auprès d'eux. La gestion de ces cartes est confiée à un établissement de crédit (par exemple : COFINOGA pour le BHV ou les Nouvelles Galeries, CETELEM pour les Galeries Lafayette, etc.). Le plafond est nettement plus bas.

Le client signe un bordereau de caisse au moment de l'achat, et acquitte ensuite la facture sous forme de paiements mensuels (qu'on appelle « droits de tirage »). Cette formule de crédit permanent est soumise à la loi « Scrivener » du 10 janvier 1978 et doit donc se plier à des règles précises : une offre préalable doit être remise au client

15 jours avant la signature et celui-ci dispose d'un délai de réflexion de 7 jours à l'issue duquel il peut se rétracter.

A la différence d'un découvert classique, l'utilisation de cette forme de crédit s'accompagne de la mise en place d'un échancier de remboursement. Le capital restant dû est envoyé très régulièrement (généralement chaque mois) au ménage.

Emprunts ou prêts personnels

Ils sont en général d'un montant quantifié et d'une durée déterminée, négociés à l'avance entre le ménage et le prêteur, et la plupart du temps non affectés à une dépense précise (à la différence des ventes à crédit ou à tempérament). Ils peuvent parfois l'être cependant (exemple : formules de crédit consenties par les banques pour l'acquisition d'une automobile). Ils donnent lieu à un contrat bien défini.

Récemment sont apparus des prêts personnels pour le regroupement de créances diverses que le ménage devait à plusieurs créanciers. La banque lui a proposé de rembourser elle-même les créanciers et de tout regrouper dans un prêt personnel unique chez elle.

Les prêteurs peuvent être une institution financière (banque, établissement de crédit), l'employeur, des personnes privées (famille, amis, relations), des administrations ou collectivités locales (mairie par exemple).

Location-accession

La location-accession ou la location-vente est un système dans lequel l'achat est différé : le futur acheteur effectue le versement initial de réservation et constitue un apport personnel en effectuant des versements périodiques qui présentent le caractère d'un loyer pendant une durée qui est généralement de l'ordre de 3 ans. Avant d'avoir levé l'option d'achat, l'enquêté est un locataire; il ne deviendra propriétaire ou accédant qu'après avoir acheté et donc opté pour ce statut.

Location-attribution

La location-attribution s'appliquait seulement à certains logements H.L.M. Les sociétés coopératives de H.L.M. construisaient des immeubles collectifs et des maisons individuelles. Les candidats à la propriété souscrivaient des actions de ces sociétés pour un montant égal au prix du logement qu'ils désiraient et libéraient progressivement ces actions.

Ce système d'accession à la propriété s'intitulait « location-attribution » car le candidat propriétaire s'engageait à payer pendant un certain temps un « loyer » fixé d'avance, afin de rembourser les emprunts (capital et intérêts) contractés par la coopérative pour financer l'achèvement de la construction. Quand le locataire-attributaire avait complètement libéré ses actions, il recevait son logement en toute propriété. Le droit à la propriété à terme du logement était transmissible sous certaines conditions.

Les ménages se déclarant locataires-attributaires sont considérés comme des accédants à la propriété et donc classés comme propriétaires.

Prêts aidés

Les prêts aidés sont les prêts à taux zéro (PTZ), les prêts à l'accession sociale (PAS) ou les prêts conventionnés (PC). Le prêt à taux zéro est cumulable avec tout autre type de prêt (PAS, PC, prêt bancaire, prêt épargne logement, etc.).

Prêts à taux zéro

Les prêts à taux zéro viennent en complément d'un autre prêt pour l'achat d'un logement neuf ou ancien, avec de gros travaux. Ils ont été créés en octobre 1995 et sont réservés aux ménages avec des ressources modestes.

Prêts relais

Les prêts relais ont lieu entre deux transactions immobilières.

Taux d'effort

Le taux d'effort est le rapport entre le montant des remboursements d'emprunts privés et le revenu global du ménage. Ce taux est calculé de manière approximative, puisque l'on ne dispose pas des revenus exacts du ménage.

S'il est très élevé, un contrôle s'activera, pour confirmer que l'endettement du ménage est important (plus de la moitié des revenus consacrés aux remboursements).

Vérifiez qu'il n'y a pas eu d'erreur dans la description des emprunts. Sinon, expliquez en remarque la situation du ménage.

PATRIMOINE GLOBAL

C'est une estimation de la valeur de l'ensemble du patrimoine. Elle doit comprendre tous les biens que le ménage possède (y compris les biens professionnels). Y compris aussi des biens qui ne sont pas décrits dans cette enquête : les œuvres d'art, les bijoux, chevaux de course, yacht, concession funéraire, biens durables d'une certaine valeur (réfrigérateur, ordinateur, etc.).

La question porte sur le patrimoine avant remboursement d'emprunts. C'est elle qui permettra de mesurer l'éventail des patrimoines entre les ménages.

Le programme contrôle que la somme minimale des actifs financiers n'est pas supérieure au maximum de la tranche choisie par le répondant.

ATTITUDE FACE AU RISQUE ET PRÉFÉRENCES TEMPORELLES

Cette partie provient d'une enquête méthodologique qui a été réalisée en 1998 par l'Insee. Les résultats en ont été satisfaisants, c'est pourquoi on trouve dans l'enquête de 2003 quelques-unes des questions qui ont été posées en 1998.

Il s'agit d'un questionnaire sur papier, que vous remettrez au ménage à la fin de l'entretien en face à face. *Ne le faites pas au début, ceci risquerait de perturber le déroulement du questionnaire informatisé.*

Le questionnaire n'est pas toujours facile. Il demande un effort à la fois de réflexion et d'attention à celui qui le remplira. Certains enquêtés pourront se demander la raison d'être d'un questionnaire très subjectif et considérer qu'il n'a pas sa place dans une enquête sur les patrimoines. D'autres pourront au contraire apprécier le caractère qualitatif des questions et accueillir plus favorablement l'ensemble de l'enquête. Mais dans tous les cas, insistez bien sur le fait que le questionnaire papier fait partie intégrante de l'enquête.

QUI DOIT RÉPONDRE ?

Il s'agit nécessairement de la personne de référence ou du conjoint, de préférence celui qui vous a répondu lors de l'entretien.

Comme en 1998, le questionnaire est individuel. La personne qui répond doit le faire pour elle-même et pour elle seule. *Mais, alors qu'en 1998 deux personnes dans le ménage pouvaient être concernées, en 2003 une seule personne devra répondre.*

Si la personne de référence et le conjoint sont présents et désirent de remplir cette partie tous les deux, donnez la préférence à l'homme. En effet, en 1998, 57% des répondants à l'enquête Patrimoine étaient des femmes contre 43% d'hommes ; on cherche donc en choisissant l'homme à rétablir un peu l'équilibre en direction des hommes.

- ▶ Remettez le document au ménage à la fin de l'entretien en face à face, avec une enveloppe pré-affranchie, pour qu'il renvoie le document une fois rempli à la direction générale de l'Insee.
- ▶ Présentez en quelques mots les questions.
- ▶ Fixez avec le ménage la personne qui va répondre et remplissez la partie grisée en haut (identifiant, etc.).
- ▶ Ecrivez lisiblement : le numéro d'identifiant est indispensable pour faire correspondre ensuite le questionnaire papier au questionnaire informatisé.

LE QUESTIONNAIRE

Il s'agit d'analyser les opinions et les comportements à l'égard des différents risques de l'existence et vis-à-vis de l'avenir. Le but est de rendre compte de la dispersion des patrimoines et des comportements patrimoniaux à partir de facteurs explicatifs plus personnels et subjectifs que ceux qui sont abordés dans le questionnaire informatisé.

Le questionnaire est organisé en trois parties : « comment vous représentez-vous votre avenir d'ici cinq ans ? », « vous et le risque », « vous et le temps ».

En combinant les réponses à ces questions de diverses façons, les chercheurs calculeront des « scores », qui caractériseront l'attitude à l'égard du risque, le degré d'impatience et le degré de prévoyance de la personne. Des questions abordent l'arbitrage entre une consommation aujourd'hui et une épargne pour consommer plus tard.

Présentez-lui rapidement le document en donnant quelques précisions sur les questions ci-dessous et en décrivant la loterie (questions 8, 9, 10). Demandez à la personne qui répond de « jouer le jeu ». Certaines questions lui demanderont de faire un effort d'imagination. Par exemple se mettre « dans la peau » d'un salarié alors qu'elle est indépendante. S'imaginer active alors qu'elle est retraitée.

Evolution des revenus à cinq ans (questions 3, 4, 5)

Q - « Vous avez 100 points à répartir dans les 7 cases, selon que vous êtes plus ou moins d'accord avec l'affirmation correspondante... ».

C'est la question la plus délicate car il faut bien comprendre comment fonctionne le principe de répartition des 100 points. Des exemples sont donnés sur le questionnaire (colonnes grisées).

Consommation de viande (question 7)

Q - « Avez-vous réduit ou modifié votre consommation de viande à la suite des problèmes de la vache folle ? »

Si l'enquêté n'a réduit que sa consommation d'abats, la réponse est aussi « oui ». Le changement peut ne pas avoir été durable.

Attitude à l'égard du risque et du futur (échelles, questions 11 et 15)

Q - « En matière d'attitude à l'égard du [risque / du futur], essayez de vous situer sur une échelle de 0 à 10 selon que vous vous sentez plus proche de l'un ou de l'autre portrait-type »

En matière de carrière professionnelle, il s'agit de la carrière présente ou passée (si la personne est retraitée).

Si la personne ne se reconnaît pas dans l'opposition entre « vivre au jour le jour » et « être préoccupé de son avenir », elle peut la remplacer par : « personne insouciante » contre « personne prévoyante ».

Charge de travail imprévue (questions 12 et 13)

Q - « Vous êtes salarié. Pour faire face à une charge de travail imprévue, l'employeur demande au personnel si certains sont prêts à reporter une semaine de vacances à l'année prochaine... »

Précisez que l'employeur est de bonne foi, il ne sanctionnera pas un refus, il tiendra ses promesses de donner des jours supplémentaires. Plus généralement un refus n'aura pas de répercussion négative sur le statut professionnel ou les relations de travail.

LA REPRISE

Une reprise est proposée lorsque certains montants ne sont pas renseignés (épargne salariale, produits d'assurance-vie et de retraite, portefeuilles de valeurs mobilières, patrimoine professionnel).

Ceci veut dire que vous demanderez au ménage des informations complémentaires qu'il n'a pas pu vous fournir lors de l'entretien.

Un écran en fin d'entretien vous indique, s'il y a lieu, quels thèmes et quelles personnes du ménage la reprise concerne.

Les documents papier de reprise

Il y a trois documents papier de reprise.

Les deux premiers sont à laisser au ménage pour lui permettre de chercher l'information dont vous avez besoin.

- Des **questionnaires pour les produits financiers** ; ils se présentent en sept parties, chacune d'entre elles correspondant à un produit financier : épargne salariale, produits d'assurance-vie et de retraite, portefeuilles de valeurs mobilières. Ce sont des questionnaires individuels qui reprennent une partie des questions que vous aurez posées lors de l'entretien.

- Des **questionnaires pour la ou les activités d'indépendant** ; ils concernent les activités indépendantes pour lesquelles il manque une estimation de la valeur de vente. Ils comportent une sélection des questions que vous aurez posées lors de l'entretien.

Si le ménage ne peut pas évaluer la valeur globale de vente (question C, page 2 du questionnaire de reprise) et seulement dans ce cas, on lui demande une estimation par grand type de biens professionnels (page suivante).

► Dans les questionnaires de reprise, les montants sont demandés en clair, au lieu de tranches. On suppose en effet que la personne va remplir ce questionnaire à tête reposée à partir des documents dont elle dispose.

► Cependant, si elle ne veut pas répondre en clair, elle conserve la possibilité de répondre en tranches.

Un troisième document est prévu pour vous, afin que vous puissiez conserver la trace des renseignements que vous attendez du ménage. Il s'agit du **récapitulatif Ménage**.

En résumé :

- Complétez le **récapitulatif Ménage**, avec les informations qui se trouvent sur votre écran.
- Pour une reprise concernant des actifs financiers, complétez les **questionnaires de reprise individuels**.
- Pour une reprise concernant une activité d'indépendant, complétez le **questionnaire de reprise pour les activités indépendantes**.
- Indiquez sur la première page de chaque questionnaire laissé au ménage, la date du rendez-vous au cours duquel vous récupérerez ces informations (en rayant la mention inutile « seconde visite » ou « rappel téléphonique »).
- Conservez le récapitulatif Ménage dans la fiche-adresse.

La récupération des données

Lors de la seconde visite ou du rappel téléphonique (selon le cas), vous allez devoir saisir les informations des questionnaires de reprise.

La saisie des données se fait dans des blocs parallèles.

- Pour la reprise individuelle, il y a autant de blocs parallèles que de personnes et de produits pour lesquels il faut une reprise (par exemple : épargne salariale de Jean).

- Pour la reprise sur les activités d'indépendant, un bloc correspond à une activité (ou le cas échéant à un module d'activités regroupées, cf. page 38).

► La saisie des données de reprise (en seconde visite ou en rappel téléphonique) se fait dans des blocs parallèles (Ctrl+Entrée).

La validation de la reprise

Vous ne pourrez pas valider un questionnaire tant que tous les blocs de reprise n'auront pas été complétés.

Ceci signifie que si la reprise a été impossible, vous devez quand même ouvrir le bloc parallèle et renseigner la modalité 1 « La reprise est impossible » à la première question.

En résumé

- En deuxième visite ou à l'occasion d'un rappel téléphonique, récupérez les données demandées en les saisissant dans les blocs parallèles.
- Si même à l'issue de la reprise certaines informations sont manquantes, ouvrez les blocs parallèles correspondants et cochez la modalité « reprise impossible ».

LES TAUX DE DÉTENTION DES ACTIFS DE PATRIMOINE 1986-1998

	% des ménages				
<i>Immobilier</i>	1986	1992	1996	1998	2000
Ménages propriétaires de leur résidence principale	52,4	54,6	54,1	53,3	54,5
... de logements autres que leur résidence principale	18,2	20,1	19,1	18,1	19,2
... de garages ou parkings	-	-	-	4,3	4,1

<i>Actifs financiers</i>	1986	1992	1996	1998	2000
Compte-chèques	94,5	96,1	96,7	96,6	97,4
Livret d'épargne	81,5	77,2	80,0	83,5	84,5
<i>dont</i>					
<i>Livret A ou bleu</i>	72,7	67,4	65,8	64,4	61,6
<i>CODEVI</i>	21,7	20,8	32,8	37,6	39,2
<i>Livret d'épargne populaire</i>	4,4	5,9	6,9	14,4	18,4
<i>Livret jeune</i>	-	-	-	17,3	18,1
<i>Livret soumis à l'impôt</i>	13,1	9,9	9,5	6,2	7,9
Épargne-logement	29,1	33,1	37,9	40,9	39,7
<i>dont</i>					
<i>Plan épargne-logement</i>	20,7	23,4	30,9	34,5	33,8
<i>Compte épargne-logement</i>	12,4	15,6	16,1	16,3	16,1
Épargne salariale	-	-	12,1	12,7	15,2
PEP	-	14,4	15,6	14,9	10,6
Retraite sur-complémentaire entreprise	-	-	-	2,2	3,3
Retraite complémentaire volontaire	3,7	5,7	5,9	5,5	6,9
Assurance-décès non volontaire (prêt, contrat groupe)	-	-	-	35,6	41,1
Assurance-décès volontaire (rente éducation, à fonds perdus)	12,8	12,9	16,1	8,7	16,2
Assurance-vie	15,3	15,7	20,3	28,9	26,7
Bon de capitalisation	-	1,0	1,4	1,0	0,5

LES TAUX DE DÉTENTION DES ACTIFS DE PATRIMOINE 1986-1998 (SUITE)

% des ménages

	1986	1992	1996	1998	2000
Valeurs mobilières	19,8	23,6	21,9	21,9	25,1
<i>dont</i>					
PEA	-	-	5,0	7,3	14,1
Sicav ou Fcp hors PEA	12,9	17,3	-	8,0	7,9
Actions cotées hors PEA	5,0	7,7	-	9,3	10,8
Actions non cotées hors PEA	1,8	1,3	-	1,4	1,7
Obligations	8,8	6,3	6,4	5,0	3,1
Parts de SCPI	1,0	1,0	1,3	1,1	1,0
Bons du trésor, épargne, caisse	-	2,5	1,0	1,0	0,8
Compte à terme	-	1,0	2,3	2,2	2,6
Compte courant d'associé	-	-	-	1,8	2,2
LEE	-	0,5	-	-	0,2

Actifs professionnels

Terres exploitées	-	3,2	2,6	2,0	1,9
Terres en location ou non utilisées	-	12,0	11,6	10,7	11,7
Biens professionnels exploités par le ménage	-	10,7	7,3		8,0
Biens professionnels en location	-	3,4	3,4	1,3	0,5
Biens professionnels non utilisés	-		0,4		0,1
Actions non cotées d'une société ou parts de SARL	-	-	-	-	2,8

Endettement

Ménage endetté	-	51,3	49,1	46,6	50,5
Emprunts immobiliers	-	29,5	30,6	27,9	29,3
Emprunts domestiques (trésorerie ou équipement)	-	22,4	25,3	-	30,9
Emprunts privés	-	44,1	46,6	44,9	49,4
Emprunts professionnels	-	5,4	7,2	5,1	4,9

NOMENCLATURE D'ACTIVITES FRANÇAISE (NAF)

1 Agriculture, élevage, pêche	1.1 Agriculture, sylviculture	1.1.1 Cultures, élevage 1.1.2 Sylviculture, exploitation forestière
	1.2 Pêche	
2 Energie Filière énergétique (de l'extraction à la transformation et à la distribution)	2.1 Extraction de produits énergétiques	2.1.1 Houille, lignite, tourbe 2.1.2 Pétrole, gaz 2.1.3 Uranium
	2.2 Cokéfaction, raffinage du pétrole, industrie nucléaire	
	2.3 Production et distribution d'électricité, de gaz, d'eau	2.3.1 Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur
		2.3.2 Captage, traitement et distribution d'eau
3 Industrie (L'installation et la réparation de biens industriels sont classés comme la fabrication de ces biens)	3.1 Industries agricoles et alimentaires	3.1.1 Industrie alimentaire 3.1.2 Industrie du tabac
	3.2 Extraction et fabrication de produits minéraux	3.2.1 Extraction de minerais métalliques
		3.2.2 Autres extractions (pierre, sable, sel...) 3.2.3 Fabrication de produits minéraux non métalliques (verre, céramique, ciment,...)
	3.3 Industries textiles, du cuir et de l'habillement	3.3.1 Industrie textile
		3.3.2 Industrie de l'habillement et des fourrures 3.3.3 Industrie du cuir et de la chaussure
	3.4 Industries du bois, du papier, du carton, édition et imprimerie	3.4.1 Travail du bois et fabrication d'articles en bois
		3.4.2 Industrie du papier et du carton 3.4.3 Edition, imprimerie, reproduction
	3.5 Industries de la chimie et des plastiques	3.5.1 Industrie chimique
		3.5.2 Industrie du caoutchouc et des plastiques
	3.6 Métallurgie et travail des métaux	3.6.1 Métallurgie
		3.6.2 Travail des métaux
	3.7 Fabrication de machines et d'équipements	3.7.1 Machines et équipements mécaniques
		3.7.2 Machines de bureau et matériel informatique 3.7.3 Machines et appareils électriques 3.7.4 Equipements de radio, télévision et communication 3.7.5 Instruments médicaux, de précision, d'optique, d'horlogerie
	3.8 Fabrication de matériel de transport	3.8.1 Véhicules et équipements automobiles
		3.8.2 Autres matériels de transport (construction navale, motos, vélos,...)
	3.9 Autres industries	3.9.1 Fabrication de meubles, industries diverses (bijoux, jeux, jouets,...)
		3.9.2 Récupération

NOMENCLATURE D'ACTIVITES FRANÇAISE (NAF)

4 Construction, bâtiment et travaux publics	<i>De la préparation des sites (démolition, terrassement), aux finitions (peinture, électricité, menuiserie, etc..), en passant par le gros œuvre. Les locations de matériel sans opérateurs sont classées ici.</i>	
5 Commerce, Réparation, Transport, Poste et télécommunications	5.1 Commerce et réparation automobile	
	5.2 Commerce de gros et intermédiaires du commerce	
	5.3 Commerce de détail et réparation d'articles domestiques (ne pas mettre ici l'activité de vente de sa propre production (charcuterie, pâtisserie, boulangerie artisanale))	
	5.4 Transports	5.4.1 Transports terrestres 5.4.2 Transports par eau 5.4.3 Transports aériens 5.4.4 Services auxiliaires des transports (fret, agences de voyages,...)
	5.5 Poste et télécommunications	
6 Activités financières et d'assurance	6.1 Activités financières et d'assurance	6.1.1 Activités financières (banques, caisses d'épargne,...)
		6.1.2 Assurances
		6.1.3 Auxiliaires financiers et d'assurances (bourse, courtage,...)
7 Immobilier, location et services fournis principalement aux entreprises	7.1 Activités immobilières : promotion, location, administration immobilières	
	7.2 Location de matériel sans opérateur	
	7.3 Activités informatiques (y compris réparation de machines de bureau et matériel informatique)	
	7.4 Recherche et développement	
	7.5 Autres services : activités juridiques, comptables, de conseil, de gestion, activités d'architecture, ingénierie, études techniques, activités publicitaires, intérim, fourniture de personnel, activités liées à la sécurité ou au nettoyage, autres activités (photographie, routage, conditionnement, traduction, organisation d'exposition...)	
8 Education, santé et action sociale	8.1 Education (enseignement depuis la maternelle, formation continue)	
	8.2 Santé et action sociale : activités pour la santé humaine et animale vétérinaire, aide sociale aux personnes âgées, handicapées, garde d'enfants (crèches, garderie), etc.	
9 Hôtels, cafés, restaurants		
10 Autres services collectifs et personnels	10.1 Assainissement, voirie et gestion des déchets	
	10.2 Activités récréatives, culturelles et sportives : production et distribution de films, télévision, radio, activités artistiques, agences de presse, activités liées au sport, au spectacle, conservation du patrimoine, bibliothèque, etc.	
	10.3 Services rendus aux personnes : coiffure, teinturerie, pompes funèbres entretien corporel, toilettage, etc.	
	10.4 Services domestiques (activité des ménages en tant qu'employeurs)	
11 Administration	11.1 Administration publique (Etat, collectivités locales, Sécurité sociale)	
	11.2 Activités associatives (organisations patronales, syndicales, politiques, religieuses, associatives)	
	11.3 Activités extra-territoriales	

QUELQUES CAS COURANTS POUR LA CODIFICATION DE LA NAF

Profession	Activité	Statut	NAF
Agent de change	Société boursière	Indépendant	6.1.3
Agent hospitalier	Hôpital	Salarié	8.2
Architecte	Conception maisons	Indépendant	7.5
Assistante maternelle	Garde d'enfant	Salarié	8.2
Boulangier	Carrefour : grande distribution	Salarié	5.3
Boulangier (Artisan)	Boulangerie	Indépendant	3.1.1
Chef d'entreprise	Entreprise de confection	Indépendant	3.3.2
Employé	Agence de voyage	Salarié	5.4.4
Employé	Location de pédalos	Salarié	10.2
Employé	Syndic	Salarié	7.1
Employé	Sécurité sociale	Salarié	11.1
Femme de ménage	Particulier	Salariée	10.4
Femme de ménage de bureaux	Société d'intérim	Salariée	7.5
Garagiste	Réparation de voiture	Indépendant	5.1
Infirmière	Maison de retraite	Salarié	8.2
Jardinier	Entreprise espaces verts	Salarié	1.1.1
Médecin	Santé	Indépendant	8.2
Peintre	Construction automobile	Salarié	3.8.1
Peintre	Fabrication de décors de théâtre	Salarié	3.9.1
Peintre en bâtiment	Entreprise de travaux publics	Salarié	4
Peintre (Artiste)	Création de tableaux	Indépendant	10..2
Pharmacien	Pharmacie	Indépendant	5.3
Poissonnier	Vente de poisson	Indépendant	5.3
Professeur	Enseignement	Salarié	8.1
Serveur	Bar, restaurant	Salarié	9
Traducteur	Traductions	Indépendant	7.5

LISTE DES SIGLES

AFB	Association française des banques
AGIRC	Association générale des institutions de retraite complémentaire
AL	Allocation logement
ALS	Allocation logement sociale
APL	Aide personnalisée au logement
ARRCO	Association de 46 régimes de retraites complémentaires
ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
BA	Bénéfice agricole
BIC	Bénéfice industriel et commercial
BNC	Bénéfice non commercial
CAF	Caisse d'allocations familiales
COB	Commission des opérations de Bourse
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
EARL	Exploitation agricole à responsabilité limitée
EURL	Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
FCC	Fonds commun de créances
FCP	Fonds commun de placements
FFSA	Fédération française des sociétés d'assurance
GAEC	Groupeement agricole d'exploitation en commun
GFA	Groupeement foncier agricole
IRPP	Impôt sur le revenu des personnes physique
IS	Impôt sur les sociétés
ISF	Impôt de solidarité sur la fortune
MSA	Mutualité sociale agricole
RCV	Retraite complémentaire volontaire
SA	Société anonyme
SARL	Société à responsabilité limitée
SCI	Société civile immobilière
SCM	Société civile de moyens
SCPI	Société civile en placement immobilier
SICAV	Société d'investissement à capital variable
URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales